

**GROUPE DE TRAVAIL  
CHARGE DE REFLECHIR  
A LA DENOMINATION  
DE L'ASSOCIATION  
DES ANCIENS ENFANTS DE TROUPE (AET)**

**Président : Michel Alaux**

**Rapporteur : Gérard Lidoine puis Jean-Pierre Leroy**

# Sommaire

<b>1 Introduction .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>2 Etat des lieux .....</b>	<b>5</b>
<b>21 Les lycées de la Défense .....</b>	<b>5</b>
• Les écoles actuelles	
• Changement de régime des écoles	
<b>22 Association des Anciens Enfants de Troupe (AET).....</b>	<b>6</b>
• Effectifs	
• Image de l'association	
• La situation financière	
• La communication	
• Agir pour l'Association	
✓ Le siège	
✓ Les sections	
✓ Les commissions	
✓ Les délégations écoles	
✓ Le monde 2.0	
<b>3 Suggestions et recommandations .....</b>	<b>13</b>
<b>31 Appellation de l'Association .....</b>	<b>13</b>
<b>32 Relance des adhésions .....</b>	<b>15</b>
<b>33 Agir pour l'Association .....</b>	<b>16</b>
• Action auprès des lycées	
• Sections	
• Communication	
<b>34 Autres considérations .....</b>	<b>18</b>
• Statut de Mutuelle	
• Prise de responsabilités par les jeunes générations	
<b>Annexes .....</b>	<b>19 à 34</b>

# 1 – Introduction

L'Association dite des Anciens Enfants de Troupe regroupe les Elèves et Anciens Elèves des Lycées et Collèges militaires, des Ecoles militaires préparatoires et des anciens Enfants de Troupe.

Elle fonctionne sous le régime d'une Mutuelle et, à ce titre, est régie par le Livre III du code de la Mutualité. Son sigle est AET.

Elle se fixe trois objectifs pour ses membres :

- Se rassembler,
- Se souvenir,
- S'entraider.

Les effectifs de l'Association déclinent inexorablement et atteignent un nombre inquiétant dont la conséquence première peut être, à courte échéance, la disparition de l'Association en raison d'une insuffisance de trésorerie.

En outre, dans le n° 284 de la revue trimestrielle AET Magazine de l'Association, est paru un article sous la plume d'un de ses membres, **Elrick Irastorza**, proposant le changement d'appellation Ancien Enfant de Troupe (AET) en Ancien des Etablissements de la Défense (AED). Il précise : « soit notre association évolue, soit elle s'éteindra doucement faute de membres se reconnaissant dans ce que nous avons connu et avons été » et, plus loin, il poursuit : « Alors que faire ? - Maintenir le cap actuel en matière de solidarité entre nous et de perpétuation de notre héritage moral. – Initier une nouvelle dynamique de nature à fédérer les énergies des jeunes générations en constituant un réseau d'entraide intergénérationnelle plus dense et surtout plus actif ».

Aussi, et pour répondre à cette situation, **le président général de l'Association des AET, le général Jean-Paul Martial**, a créé une commission chargée de réfléchir à cette proposition de changement de dénomination et « d'identifier d'éventuelles modifications statutaires y compris en ce qui relève de l'objet de notre association (mutuelle) et de poser les principes généraux d'organisation et d'administration qui s'imposeraient alors ».

Dans la suite du texte il sera indifféremment employé les termes de commission et de groupe de travail (GT).

## **Mandat :**

Le mandat daté du 5 octobre 2020 a été adressé au président de la commission ; sa copie figure en annexe.

## **Délimitation du mandat du Groupe de travail :**

**La dénomination de l'Association (AET) est, pour certains, désuète, d'un autre âge, voire constituer un repoussoir aux yeux des plus jeunes. Il fallait donc en premier tenter d'identifier cette population d'adhérents potentiels soit encore dans les lycées soit étant sortie des cursus scolaires ou étudiants et entrée dans la vie active. Immanquablement, il a été regardé sa répartition par tranches d'âge et noté, s'il en était besoin, la diminution sensible et continue des effectifs de l'Association. Et, parce que les aspects relatifs aux effectifs et aux finances de l'association sont étroitement liés, le GT s'est autorisé quelques écarts avec les limites strictes du mandat.**

**Pour faire court, il est probable que si les ressources financières de l'association sont particulièrement dégradées c'est parce que les effectifs sont en sérieuse diminution. Il est enfin probable que l'acuité de la situation est d'autant plus ressentie qu'elle est de nature à conduire à court terme l'Association dans une impasse fâcheuse.**

**De ce fait, le président du GT est conscient et assume les écarts avec les limites initialement fixées ou implicites contenues dans le mandat initial.**

#### **Composition de la commission :**

Initialement constituée de 15 membres elle comprenait 3 AET en situation d'activité professionnelle et n'était féminisée que par l'un de ses membres. Elle s'est étoffée de 3 autres membres dont 2 en situation d'activité professionnelle. Elle a, hélas, perdu l'un de ses participants qui est décédé. La liste des membres du groupe de travail figure en annexe.

Pour des raisons qui lui sont propres, le rapporteur initial (**Gérard Lidoine**) a demandé à ne plus participer au Groupe de Travail. Il a été remplacé à partir du 20 novembre 2020 par **Jean-Pierre Leroy**.

#### **Méthodologie :**

Il a été organisé 7 visioconférences précédées et suivies d'échanges par internet ou téléphone.

Les deux premières ont été consacrées à se fixer un programme de travail et dresser un état des lieux. Les quatre suivantes ont permis de définir des propositions, la dernière a servi à clôturer les travaux.

#### **Remerciements :**

Le président du GT tient particulièrement à remercier :

- ✓ Le président général Jean-Paul Martial, Alain Baudel, Michel Nugeyre qui ont bien voulu participer aux travaux du GT et donner des éléments de réflexion extrêmement précieux,
- ✓ Elrick Irastorza qui a bien voulu répondre aux questions posées par les membres du GT,
- ✓ Les rapporteurs successifs et les membres du GT qui ont su participer activement aux débats et formuler des propositions toujours constructives et, de la part des plus jeunes, parfois décapantes.

## **2 Etat des lieux**

### **21 – Les lycées de la Défense.**

- **Les écoles actuelles (6 lycées de la Défense, 3 nous concernent ?)**

Depuis la réforme dite de 1982, 6 lycées de la Défense sont toujours en activité (3 établissements sont restés en dehors de la réforme, l'ex EMPT du Mans fermée en 1985, l'ex EMP du Tampon à La Réunion fermée en 1991 et la maison des Ailes d'Echouboulains, réservée aux jeunes filles, dissoute en 1995).

Quatre écoles sont gérées par l'Armée de Terre à Aix –en-Provence, Autun, La Flèche et Saint-Cyr-l'Ecole, une par l'Armée de l'Air à Grenoble, et une par la Marine à Brest. Leurs origines sont différentes. Pour les 4 écoles de l'Armée de Terre, Aix est un ancienne EMP créée en 1947, Autun la plus ancienne des EMP datant de 1884, La Flèche un ancien Prytanée militaire datant de 1808 et Saint-Cyr un collège militaire ouvert en 1966.

**Certains lycées de la Défense ont leur propre Association d'anciens élèves : La Flèche (Association des Anciens élèves du Prytanée Militaire), Grenoble (Association des Anciens Elèves des Pupilles de l'Air) et Brest (Association des Anciens Elèves du Lycée Naval).**

**Dès lors, et même si l'Association des AET a vocation à accueillir des anciens élèves des lycées de la Défense sans distinction d'origine, la question peut être posée de sa base de recrutement de ses adhérents. Son titre est général et ne fait pas de distinguo entre les lycées. Si le domaine doit s'étendre aux élèves et anciens élèves des 6 lycées de la Défense, le vocable AET peut paraître réducteur et le changement de nom suggéré par notre camarade Elrick Irastorza prend alors tout son sens.**

**Dans les faits et statistiquement, notre association se limite aux élèves et anciens élèves d'Aix, Autun et Saint-Cyr, même si des relations avec les autres écoles peuvent exister. La suite des travaux de la commission révélera qu'inconsciemment elle se concentrait sur ces seuls lycées. Parce que les moyens consacrés à la communication ainsi qu'à l'aide aux élèves des lycées est nécessairement limitée il ne faut pas s'étonner de ce modus vivendi.**

- **Changement de régime des écoles (depuis loi de 1982)**

Rappelons les trois étapes importantes dans l'évolution de l'institution. Tout d'abord les enfants de troupe dans les régiments, de 1766 à 1884. C'est durant cette période que le vocable « enfant de troupe » est officialisé, pendant la révolution, par le premier consul Bonaparte. L'appellation est entérinée par un arrêté promulgué en 1800.

La seconde période est celle des écoles militaires préparatoires, de 1884 à 1982. Ces écoles sont appelées préparatoires car destinées à préparer à une carrière militaire. Les AET issus des EMP ont aujourd'hui tous plus de 50 ans, et la grande majorité des anciens aux responsabilités de l'association sont des anciens des EMP.

La période actuelle est celle des lycées militaires, maintenant lycées de la Défense. Depuis la réforme dite de 1982, l'institution est profondément modifiée.

- Les statuts des 6 lycées militaires sont unifiés

- La vocation de ces écoles est l'aide à la famille. Les élèves sont fils de militaires (70%), de fonctionnaires (15%), et depuis quelques années, dans le cadre de l'égalité des chances, 15% d'élèves boursiers sont admis.

- Les statuts des lycéens et des élèves de classes préparatoires sont différents. Les études pour les lycéens, dans le cadre de l'aide à la famille, sont payantes et les élèves sont libres de tout engagement à la fin de leurs études. Les classes préparatoires, dans le cadre de l'aide au

recrutement, sont ouvertes à tous (sur dossier), ces élèves s'engagent à préparer une grande école militaire et à rembourser leurs études en cas de carrière dans le privé. Seuls 7 à 8 % des élèves des classes préparatoires aux grandes Ecoles sont issus d'un lycée de la Défense.

- Les lycées militaires sont mixtes. Cela n'est pas anodin car depuis quelques années, les effectifs sont d'environ 30 % de filles et 70 % de garçons. Le vocable « enfant de troupe » est-il plutôt masculin ?

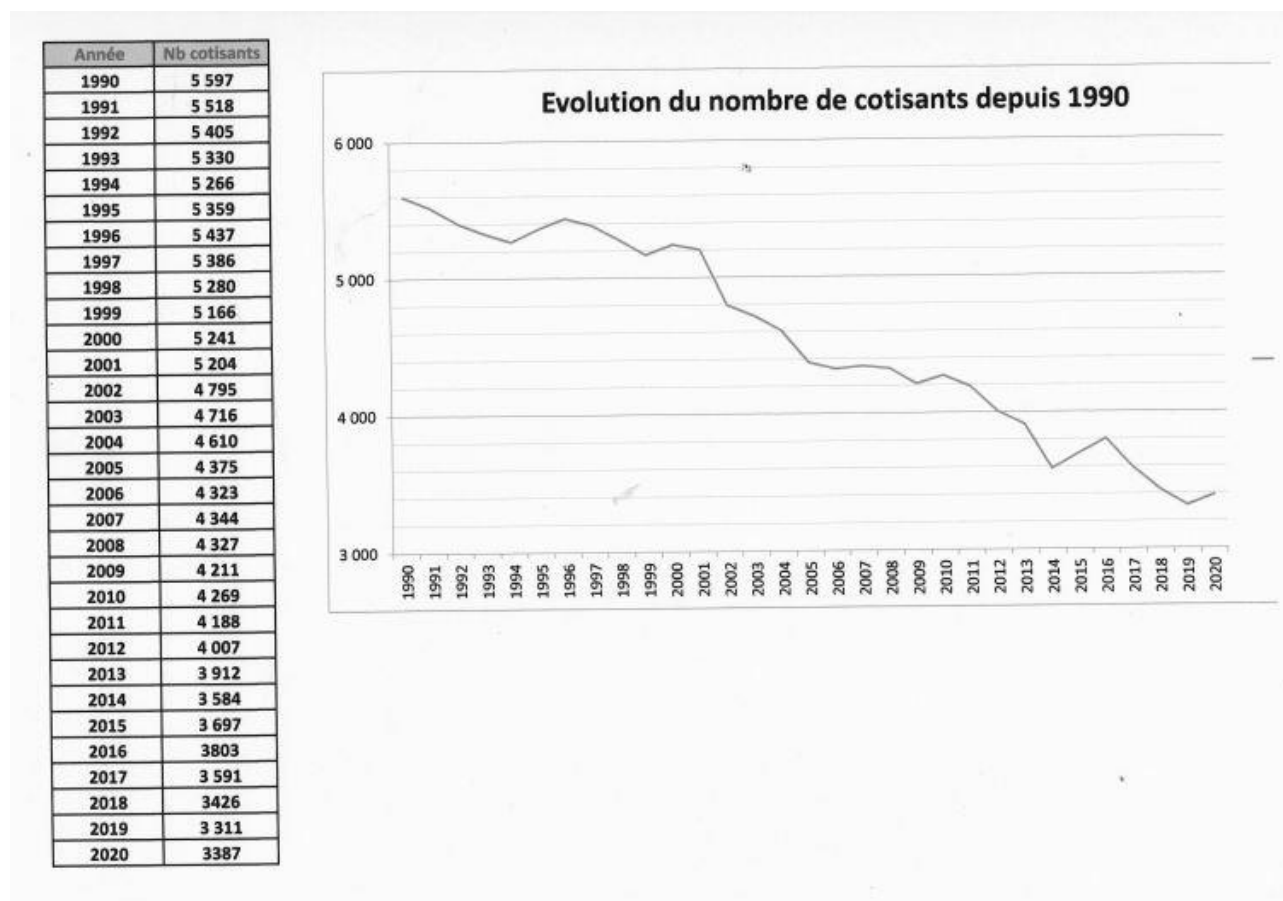
- La majorité des élèves intègre l'institution en classes de seconde, ce ne sont plus des enfants mais des adolescents voire des pré-adultes.

## 22 Association des Anciens Enfants de Troupe (AET)

- **Etat des effectifs**

Les éléments ci-après ont été réunis essentiellement grâce à la collaboration du Siège de l'Association. Ils sont principalement issus de l'exploitation des archives et de la base de données Ulysse de l'Association.

Globalement, les effectifs ont décliné au cours des trente dernières années de la manière suivante.



On observe une décroissance continue avec des inversions momentanées dues vraisemblablement à des mesures énergiques pour endiguer le sens général de l'évolution des effectifs. Manifestement, les mesures n'ont pas eu d'effet irréversible. Mais, il n'est pas douteux d'une prise de conscience constante sans pouvoir y trouver remède.

Si l'on regarde les effectifs cotisants de l'année 2019 sous l'angle des âges, on observe une majorité des adhérents ayant pour les uns, un âge avancé car nés entre 1932 et 1957, les autres, étant encore élèves des Lycées de la Défense.



Pour les premiers, ils ont donc entre 88 et 63 ans. Hélas, il est probable que cette population disparaîtra naturellement au cours des 10 prochaines années de l'Association à laquelle elle est pourtant viscéralement attachée. Les autres, les jeunes en Ecole, ne prorogent pas nécessairement leur adhésion à l'Association au cours des années qui suivent leur sortie du Lycée. C'est criant de vérité lorsque l'on examine les tranches d'âges 18 – 30 ans. S'agit-il au lycée d'adhésions « coup de cœur » ? de complaisance ? C'est difficile à dire. En effet, l'approche des élèves est assez compliquée car ils sont généralement absorbés par leurs études et ont peu de temps à consacrer à tout ce qui est périphérique. Les enquêtes des délégués auprès des lycées ne sont pas nécessairement très fructueuses.

## Raisons de cette diminution continue du nombre des adhérents

### Raisons structurelles ou historiques

- **Fermeture de certaines Ecoles (Billom en 1963, Hériot en 1966, Tulle en 1967, Les Andelys en 1968 et, à un degré moindre, Le Mans en 1985).** Cette explication apparaît plus plausible mais elle n'est pas suffisante.
- **Avec la réforme de 1982, les jeunes se sentent pleinement lycéens et moins engagés dans un cursus militaire.** Ils vivent dans des conditions assez confortables sans rapport

avec celles de leurs aînés et c'est tant mieux. Ils ne sont pas contraints à l'issue de leurs études à un engagement correspondant à un remboursement des frais de scolarité.

- Les élèves qui effectuent un cursus complet (6<sup>ième</sup> au baccalauréat) ne sont pas majoritaires. L'essentiel des élèves entre plutôt en classe de seconde et quitte le lycée après obtention du baccalauréat. Trois années de vie collective cela paraît bien court pour forger un esprit AET. 7 à 8 % seulement d'entre eux intègrent les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). Les autres s'éparpillent dans la société civile. Cela constitue une différence notable avec les générations passées et se ressent sûrement dans la perte des adhésions lorsque les élèves quittent les lycées de la Défense.

## Raisons sociologiques

- Un affaiblissement général dans la société française de l'esprit collectif. Ce point est fréquemment signalé par les chercheurs et sociologues. L'engagement dans le SNU, les cadets de pompiers, militaires, pour louable qu'il soit, reste marginal.
- Manque d'engouement pour le milieu associatif AET ? Sûrement. Les jeunes ne se reconnaîtraient pas dans notre association et donc ne viendraient plus. Cette tendance lourde ne concerne-t-elle que les AET ? Certainement pas. On voit bien que le monde associatif en relation avec le passage dans un lycée reste anecdotique. Au mieux, il se résume à un annuaire des anciens élèves et quelques rencontres de promotions.
- Les générations montantes sont plus consommatrices d'activités et moins impliquées dans la transmission des valeurs. On « zappe » d'une activité à une autre en allant souvent vers le plus facile. C'est vrai en sport mais aussi dans le domaine culturel.
- Les réseaux sociaux (très utilisés par la jeunesse) établissent des liens qui pour leur majorité ne les encouragent pas à adhérer à une association. Ils établissent des relations utiles pour les jeunes le temps nécessaire mais pas au-delà, correspondant plus à des relations de vie et d'amitiés qu'à des relations durables basées sur l'esprit associatif.
- L'Association des AET leur renvoie une image de personnes âgées soucieuses de se retrouver dans des activités du 3<sup>ième</sup> âge. De la même manière, le journal AET Magazine leur semble trop tourné vers les anciens et pas assez vers les jeunes. (Compte rendu d'activités des sections, nécrologie, portraits d'anciens souvent décédés). Pourtant, ces dernières années, un effort important a été fait pour leur ménager une place grandissante (Activités des Lycées, portraits d'anciens élèves engagés dans la vie active). Le Siège avoue que les contributions écrites des élèves sont rarissimes. Peut-être le support ne correspond-il pas du tout à ce que les élèves attendent. Le magazine demande un investissement alors que les réseaux sociaux « s'offrent à l'utilisateur » et sont immédiatement disponibles.
- Dans les discussions menées avec les trentenaires ou quadragénaires anciens élèves il apparaît un assez **fort attachement au Lycée de la Défense de formation** (Aix – Autun – St Cyr) qui les a accueillis et ils lui sont extrêmement reconnaissants ainsi **qu'à la promotion mais moins à l'association des AET**, transgénérationnelle et basée sur une Histoire et des valeurs communes.



- **Image de l'association**

Dans le monde associatif, en particulier celui des associations patriotiques, l'Association des AET est connue et reconnue. L'histoire de notre pays en porte témoignage, les Enfants de Troupe et Anciens Enfants de Troupe ont payé un lourd tribut. En outre, nombre d'AET ont occupé ou occupent des responsabilités éminentes. Ils constituent autant de points de repère pour les jeunes générations.

Les adhérents anciens sont extrêmement attachés à l'Association et ne souhaitent pas majoritairement la voir changer. Ils sont prêts à y accueillir les plus jeunes pour qu'ils y prennent la relève en termes d'effectifs et de responsabilités.

Les plus jeunes (trentenaires et quadras) y voient une image vieillotte qu'il convient de rajeunir. Les élèves (pour ceux qui adhèrent) découvrent l'Association plus au travers des anciens que des jeunes trentenaires et quadras. Il y a sûrement beaucoup à faire à ce niveau. Beaucoup semble fait par les délégations auprès des lycées pour expliquer le rôle de l'Association et ce que les élèves et anciens élèves peuvent en attendre. Il y a sûrement lieu de toujours plus l'expliquer aux élèves et leurs familles.

- **La situation financière**

Une des conséquences majeures de cette attrition des effectifs est la **diminution graduelle des ressources financières de l'Association** qui peut la conduire inéluctablement et à brève échéance, à une insuffisance de trésorerie face à des charges (fonctionnement du Siège, revue AET Magazine,) qui restent lourdes et une entraide (secours, vie des lycées, ...) qui constitue un point important eu égard à l'appartenance de l'Association au « monde de la Mutualité ».

Pour répondre à cette situation des tentatives ont été menées par le bureau de l'Association pour **augmenter les cotisations des adhérents**. La dernière décidée date de 2016. On note que beaucoup de membres cotisants sont opposés à ces mesures récurrentes malgré la déduction fiscale dont ils bénéficient. Par ailleurs, il faut constater que, **à part le permanent du Siège et une maquettiste pour la revue, toute l'Association fonctionne grâce à des bénévoles** (Siège, Conseil d'administration, sections) et souvent de manière « acrobatique », chacun essayant de faire pour le mieux avec des connaissances plus ou moins affirmées en particulier en matière d'informatique (Siège, Bases de données, site internet) ou de composition de la Revue trimestrielle. Le travail de ces bénévoles doit être souligné et remercié tant ils manifestent de dévouement, de disponibilité et d'engagement.

- **La communication (magazine, site internet, réseaux sociaux, ...)**

**La communication est un vaste sujet qui doit impacter l'image des AET et de l'association envers le monde extérieur, les AET, adhérents ou pas et les jeunes, en école ou récemment sortis.**

Nous disposons et nous utilisons actuellement une panoplie d'outils plus ou moins adaptés, les uns propres à l'Association (la revue AET Magazine, le site national des AET et la base de données Ulysse), d'autres externes (les réseaux sociaux). Ces outils qui fonctionnent souvent mal doivent être améliorés. Par ailleurs, quels sont les rôles et les actions de la commission communication ?

- ✓ La revue AET Magazine : Cette revue trimestrielle constitue dans sa version papier un élément de cohésion indispensable. Il a considérablement évolué dans son contenu (plus grande place faite aux lycées car ces derniers temps, biographies d'AET ayant réussi), il a ou a eu un directeur du journal ou un rédacteur en chef ; en 2020 il a été décidé de réduire le nombre de publications de 4 à 3 par an et il existe maintenant la possibilité d'obtenir le magazine AET en ligne. A l'évidence, le magazine papier est plus adapté aux anciens et il faudra observer dans un avenir proche si le magazine en ligne est lu et de nature à remplacer la version papier.
- ✓ Le site AET : Il existe maintenant depuis de nombreuses années (plus de 15 ans), mais comme tous les moyens de communication modernes, sa fonction a évolué. Il reste la vitrine de l'association et donc permet de trouver l'histoire des AET, les annonces officielles et les outils pour inscriptions, ventes de petits cadeaux, .... L'autre fonction consistant aux échanges entre internautes semble avoir migré sur les réseaux sociaux.
- ✓ La base de données Ulysse : C'est le cœur de l'association puisqu'elle doit contenir tous les AET avec leurs coordonnées. C'est un élément interactif qui doit permettre, avec des liens sur le site ou ailleurs, les mises à jour, l'extraction de données pour les sections et les adhérents.
- ✓ La commission communication : Sa composition est connue (elle figure sur le site) mais moins ses objectifs. Des progrès ont été effectués grâce à un vice-président en charge et un salarié qui alimentait les réseaux sociaux.
- ✓ Les réseaux sociaux : C'est le mode communication le plus apprécié des jeunes. Les plus populaires sont Facebook, YouTube, Twitter, LinkedIn, Instagram, Pinterest, TikTok, Snapchat, ... certains sont même des médias à part entière. Leurs possibilités sont de connecter les gens entre eux et de les faire interagir suivant leurs points communs, échanges de messages, de vidéos, intérêts professionnels, .... Il existe actuellement sur plusieurs réseaux sociaux des rassemblements d'AET qui fonctionnent très bien. Cependant, il faut noter qu'ils sont majoritairement utilisés par les jeunes (élèves des lycées, tertiaires et quadras). Néanmoins et sans nier les liens établis par ces moyens, il faut noter que, par mode ou en raison de fonctionnalités nouvelles offertes par les derniers réseaux disponibles, la population des utilisateurs des réseaux sociaux reste très volatile. Il faut donc « vivre avec son temps » mais avoir à l'esprit que l'adhésion à l'Association reste l'élément fédérateur des AET.

### • **Agir pour l'association**

❖ **Le siège** est très bien structuré et joue pleinement son rôle pour impulser une politique et donner une ossature à la ligne suivie. Les sections et délégations apprécient l'écoute et la réactivité des membres du siège. Ils sont conscients de son rôle essentiel en termes de représentation auprès des responsables centraux des états-majors ainsi que du commandement de chaque école. La cérémonie de Ravivage de la Flamme constitue un moment important pour l'Association des AET ; la présence du Président général ou d'un membre du Siège à une manifestation en province permet de mieux faire connaître l'Association.

### ❖ **Les commissions**

Actuellement, les 5 commissions sont les suivantes :

- Entraide
- Mémoire, patrimoine et archives
- Délégation auprès des lycées
- Communication
- Magazine et site internet

### ❖ Les sections

Elles vivent des situations très contrastées, les unes ayant un nombre conséquent d'adhérents et ayant une activité soutenue, d'autres étant quasiment en voie de dissolution faute d'adhérents ou de membres pour en assurer l'animation. Elles essaient généralement de détecter puis d'attirer en leur sein les AET résidant dans leur département. Tâche difficile car la détection relève de la recherche d'une aiguille dans une botte de foin. Les bureaux des sections ne disposent généralement d'aucune liste d'AET résidents (elles utilisent souvent à cet égard la base Ulysse) et donc procèdent du mieux qu'ils peuvent. Pourtant, il s'agirait que **chaque AET se sente un recruteur potentiel** et, signale la présence d'un AET puis que tous (et pas seulement le bureau de la section) l'encourage à rejoindre les rangs de l'Association.

### ❖ Les délégations écoles

Depuis une quinzaine d'années, les délégations sont présentes au sein des lycées militaires d'Aix-en-Provence, d'Autun et de Saint-Cyr-l'Ecole. Des tentatives ont été effectuées pour se rapprocher du lycée naval de Brest et de l'EPA de Grenoble, sans succès.

Les délégations œuvrant au sein des écoles relevant de l'armée de terre (Aix, Autun et Saint-Cyr) ont réussi à s'implanter avec plus ou moins de succès, suivant les écoles, les chefs de corps et les délégations. Leur but est de faire reconnaître l'association auprès des professeurs et des cadres, mais surtout des élèves. Après au moins trois années passées dans un lycée militaire, l'élève ne peut ignorer qui sont les AET et leur association.

Avec plus ou moins de réussite, un certain nombre d'actions sont menées dans ces trois lycées :

- Présence AET avec des anciens et la section locale aux cérémonies de rentrée et de remise des prix.
- Présentation annuelle aux nouveaux élèves de l'histoire des AET et de l'association.
- Organisation de la Flamme des AET. Depuis une dizaine d'années la Flamme AET voit la présence d'une centaine d'élèves d'Autun et de Saint-Cyr avec leur musique respective. Les élèves et leurs cadres sont fiers de remonter les Champs-Élysées en ordre serré.
- Soutien financier pour les prix, les voyages, les manifestations sportives, les bals et certaines aides individuelles.
- Remise d'insignes AET
- Présence des AET lors de l'incorporation en début d'année pour recueillir des adhésions.
- Permanence hebdomadaire dans un local affecté aux AET.
- Lecture de la lettre d'Henri Matrice.
- Port du drapeau AET par des élèves lors des cérémonies.
- Obtention du fichier élèves chaque année pour la mise à jour de la base de données.
- Offre par les AET de correspondants pour les élèves n'ayant pas de proche dans la région.
- Participation d'élèves aux repas de sections.
- Participation d'élèves à des cérémonies locales (La Boissière-Ecole, Saint-Hippolyte-du-Fort).

Suivant les écoles, les années et les chefs de corps, ces actions sont plus ou moins efficaces, c'est à Autun que ces actions donnent le plus de résultats pour les adhésions. Autun est la plus ancienne école, elle a un collègue, donc de très jeunes élèves, elle a le musée des AET, elle a aussi une très forte délégation.

Les « délégations écoles » se réunissent tous les ans au siège avec la présence de leurs responsables, les différentes actions sont confrontées, les budgets sont étudiés et des comptes-rendus sont établis.

Toutefois, même si les résultats en termes d'adhésion sont très inégaux, la présence des délégations dans les écoles vise avant tout à faire connaître les AET aux jeunes élèves et à semer l'état d'esprit, le souffle AET dans leurs cœurs.

❖ L'Association dispose **d'un annuaire papier d'anciens élèves des EMP et lycées** connus extrêmement précieux pour essayer de retrouver des AET à partir de leur nom. Hélas, il date de l'année 2000 et donc ne concerne que des AET qui avaient au moins 20 ans à cette époque et qui sont actuellement quadragénaires. Postérieurement, certaines rares listes fragmentaires émanant des délégations ont bien circulé mais il y a manifestement un manque pour essayer de raccrocher des AET à l'Association. ). **C'est le devoir de l'association de collecter ces informations à des fins de mémoire et d'une manière plus pratique à des fins d'entraide et de gestion.**

### ❖ **Le monde 2.0**

Il y a quelques années (2017/2018), un vice-président a été coopté et élu pour assurer les fonctions de communication. Son objectif était de développer l'association avec l'augmentation des effectifs au travers de différentes techniques liées aux technologies modernes, lesquelles sont appréciées et utilisées par les jeunes élèves et les jeunes anciens. Outre les outils de communication déjà en place évoqués plus haut dans le chapitre « communication », (journal, site internet, newsletters...), de nouveaux chapitres ont été développés ou prévus :

- Développement des réseaux sociaux
- Développement des futurs annonceurs
- Développement de tarifs spéciaux pour les AET (golf, hôtel, restaurant, centre de vacances, location de voiture, assurances...)
- Mise en place de référents 2.0 pour développer les actions précédentes.

Il est à noter que ces différents développements ont été initiés grâce à ce vice-président et à son aide, un stagiaire rémunéré.

### **3 - Suggestions et recommandations**

#### **31 Appellation de l'Association**

L'association est connue sous le **sigle AET** (Anciens Enfants de Troupe) mais sa véritable appellation est « **Association des élèves et anciens élèves des lycées et collèges militaires, des écoles militaires préparatoires et Anciens Enfants de Troupe** ».

En première analyse il peut être noté que s'il est fait référence aux lycées militaires, il n'est pas évoqué l'appellation des lycées de la Défense. D'ailleurs, cette appellation peut un jour changer au gré de l'imagination du Ministère ... des Armées ! Pour autant, **dans la dénomination de l'Association qui tient compte pour l'essentiel de l'évolution des établissements, il existe un invariant : celui de l'appellation « Anciens Enfants de Troupe ».**

Notre camarade Elrick Irastorza, dans un numéro récent d'AET Magazine (copie en annexe), a exprimé le souhait que l'appellation d'Ancien Enfant de Troupe soit changée et qu'une nouvelle dénomination plus en rapport avec l'actualité des lycées de la Défense soit choisie. Il y est vu un aspect vieillot, voire péjoratif, et qui ne dit rien aux jeunes générations.

L'appellation « d'Ancien Enfant de Troupe » interpelle vraisemblablement moins les anciens élèves des EMP qu'elle ne pose question aux élèves des lycées de la Défense auxquels il est dit qu'ils sont « des Enfants de Troupe » alors qu'ils sont élèves d'un établissement d'enseignement général (certes à statut militaire) et qu'ils y viennent non pour devenir des militaires dans des corps de troupe mais au titre de l'aide à la famille !!

Ces points à l'origine de l'article d'Elrick Irastorza (AET pour Anciens Enfants de Troupe et / ou AED pour Anciens des Etablissements d'Enseignement de la Défense) **ont été par le passé maintes fois débattus**, les uns souhaitant conserver l'appellation historique, d'autres cherchant à trouver un nom plus en phase avec l'évolution de la société. Pour illustrer cette controverse, il faut se reporter à l'ouvrage « Histoire des Enfants de Troupe et des Ecoles Militaires Préparatoires » paru en 1961, pages 284 à 292 (copie en annexe), qui pose la question sur le mode d'un tribunal et, de manière péremptoire, y apporte une solution en affirmant l'identité d'Enfant de Troupe.

Il est certain que les modes d'admission, de scolarité et de vie des élèves des lycées de la Défense ont beaucoup évolué au fil des réformes successives et qu'ils n'ont que peu de rapports avec ceux des ex-EMP. La différence est-elle plus grande que celle ayant existé entre les élèves des EMP du XIXème siècle et ceux du XXème siècle ? Probablement pas. L'appellation d'Enfant de Troupe était-elle à cette époque toujours pertinente ? Stricto sensu, certainement pas, mais chacun se reconnaissait dans cette désignation non pas vécue comme un sobriquet mais comme un patronyme chargé d'un passé historique prestigieux, parce qu'ils étaient les héritiers de ceux qui ont étudié sous l'uniforme puis ont servi leur pays parfois jusqu'au sacrifice suprême. Pourtant, un certain nombre de livres mais aussi de films ont montré sous un jour peu flatteur la vie au sein des EMP. La vie décrite au sein des EMP était-elle très éloignée de celle imposée dans bon nombre d'internats de cette époque ? Probablement pas. Les

conditions matérielles de vie y étaient rudes et même souvent spartiates. Comme le rappelle, « l'arrêt du tribunal » chargé de statuer sur l'appellation d'Enfant de Troupe, la société a péché par ignorance et sûrement une malveillance orientée. Elrick Irastorza rappelle ce qu'il doit aux Ecoles Militaires Préparatoires. Beaucoup font la même analyse. Donc, sûrement, faut-il mettre de côté ce passif qui colle certes à l'appellation d'Enfant de Troupe mais qui n'entache en rien l'histoire des générations qui s'y sont fort justement et avec fierté reconnus.

Au sein du GT, ce point a fait l'objet de nombreuses discussions et même d'évolutions pour beaucoup de ses membres dans le choix d'une solution (Ne rien changer ou prendre un nouveau sigle, voire, adopter les deux). **La grande majorité des AET, non membres du GT et qui se sont manifestés, est viscéralement attachée à l'appellation commune d'AET.** Ces adhérents sont pour la plupart âgés et leur choix n'est souvent pas argumenté ; il est vraisemblablement le fruit d'un engagement de longue date dans l'association.

**De l'avis des délégués auprès des 3 lycées de la Défense**, les jeunes adhèrent sans se poser des questions et même sont fiers d'être les héritiers des Enfants de Troupe. **Un sondage effectué le 21 décembre 2020 auprès de plus de 300 élèves ou anciens élèves des lycées de la Défense** via un compte Instagram atteste que ceux-ci souhaitent conserver l'appellation d'AET.

Pour mémoire, le mot « Brution » est un sobriquet qui naît sous la Restauration. Avec leurs manières rudes, les élèves du Prytanée de La Flèche faisaient figure de sauvages lorsqu'ils arrivaient dans le milieu élégant et raffiné de Saint-Cyr. Les fils de bonne famille qu'ils côtoyaient les mirent à l'index ; on échangeait parfois des coups et, lors d'une bagarre mémorable, les Fléchois, malgré leur petit nombre, eurent le dessus ; bref, ils se battirent comme des lions. Par moquerie, on se mit à les comparer aux populations farouches qui habitaient le Bruttium antique, région d'Italie, et qui fournissaient aux légions romaines leurs plus fiers soldats. Le surnom de « Brution » (déformation du mot latin *Bruttium*) resta. D'abord péjoratif, il devint un titre de gloire (Cf. Wikipédia) et, semble-t-il accepté par les anciens élèves du Prytanée militaire.

Par ailleurs, le lycée de la Défense de Grenoble (anciennement Ecole des Pupilles de l'Air) dispose toujours de sa référence historique sans que cela soulève de difficulté (bien peu doivent être pupilles de la Nation). Les jeunes y sont appelés « les Pipins » !! Est-ce moins dégradant qu'Enfant de Troupe ? Les élèves et anciens élèves de Grenoble ne se posent manifestement pas les mêmes interrogations que les AET.

Pour tenir compte de ces différents attendus, interrogations, remarques, les membres du groupe de travail sont unanimes pour conserver l'appellation d'Ancien Enfant de Troupe (AET).

**Proposition : Conserver l'appellation d'Ancien Enfant de Troupe (AET)**

## 32 Relance des adhésions

Ainsi que cela a été précédemment rappelé, **cette démarche concerne certes le Siège et les délégations auprès des lycées mais aussi les sections et, il ne faut pas l'oublier, chaque AET membre de l'Association.** Il faut donc éviter de « ronronner » entre nous mais de créer des événements, se montrer, participer à la vie associative locale. Beaucoup d'anciens élèves des lycées de la Défense s'orientent vers des carrières civiles et donc **la ressource en adhérents se situe d'ores et déjà dans le civil.**

Les moyens connus doivent être mis en œuvre :

- Si possible constituer un **annuaire des élèves et anciens élèves des lycées de la Défense** et accessible aux AET eux-mêmes et aux sections. Il va de soi que cela ne peut se faire que dans le respect des lois et règlements existants et une forme électronique est préférable à une version papier telle qu'elle fut utilisée en 2000. D'autres associations d'anciens élèves de grandes écoles semblent en disposer avec des indications de domaines d'activités (commerce, industrie, PME, artisanat, armées, fonction publique, ...). Il conviendrait sûrement de l'initier lors de l'entrée des élèves dans les lycées puis de l'enrichir au fur et à mesure (sortie du lycée, contacts ultérieurs).

- Site internet et revue AET Magazine (voir plus loin),

- Réseaux sociaux (voir plus loin),

- **Contacts personnels des sections avec les AET non encore adhérents. Il s'agit d'accentuer la recherche d'AET dans les sections. Ce n'est pas au seul Siège ou dans les délégations à mener des campagnes d'incitation à adhérer. Si chaque AET adhérent (3000 environ) ne recrutait qu'un seul autre AET pour rejoindre l'Association, il est probable que les difficultés actuelles de l'Association n'existeraient pas.**

- **Création d'une commission « effectifs ».** Cette commission pourrait avoir des tâches précises de recherche et de relance (éventuellement via les sections) des AET qui n'adhèrent pas à l'Association. Elle ne devrait pas se situer dans une attitude comptable des effectifs de l'Association mais dans une démarche dynamique et adaptée aux populations concernées (jeunes, actifs, anciens) en utilisant les vecteurs propres à chaque génération.

Contactes personnels des AET avec leurs camarades qui ont quitté souvent depuis de nombreuses années en les intéressant à la vie de l'Association pour qu'ils adhèrent

### 33 Agir pour l'association

- **Action auprès des Lycées**

- Cela a été réalisé au sein du lycée de la Défense de Saint-Cyr-l'Ecole, un local mis à la disposition de l'Association pour y tenir des permanences constitue une situation favorable qui mérite d'être soulignée et tentée dans les deux autres lycées en fonction des nécessités des délégations et ..... du bon vouloir de la direction du lycée.

- Contacts (personnels et lettre ou dossier inséré au dossier d'inscription des nouveaux élèves) lors des formalités d'inscriptions avec élèves et famille.

- Remise des insignes si possible lors de l'entrée en 2° et de l'entrée en CPGE.

- Participation aux événements de la vie du Lycée

- Créer un événement portant la marque « AET » ou sponsoriser un événement propre au lycée (cross ? BBQ des Anciens ? .....). Pourquoi pas la « fête des anciens » dans chaque école parrainée par l'association avec l'encouragement des autorités.

- Tutorat à créer pour des jeunes qui souhaitent créer ou faire évoluer la société qu'ils ont créée ou qu'ils ambitionnent de créer.

- Présentation annuelle aux nouveaux élèves dans chaque lycée, historique des écoles et présentation de l'association avec présence d'anciens représentatifs

- Cérémonie annuelle de la Flamme à préserver et encourager, c'est une cérémonie très fédératrice qui marque les élèves.

- Désignation d'un responsable de promo (Z pour les prépas) qui sera l'interlocuteur privilégié pour la délégation et plus tard pour l'association.

- Prise des responsabilités au sein des sections par les jeunes trentenaires et quadragénaires. Concilier vie associative avec vies familiale et professionnelle constitue une gageure. Il faut donc outre l'implication de jeunes, un « tuilage » avec des anciens.

- Lien avec des AET étrangers ayant suivi des scolarités en France (Promotion de notre pays). Tentative menée avec le Sénégal mais existe bien d'autres opportunités particulièrement en Afrique.

- **Sections**

Rassembler constitue un des trois objectifs affichés de l'Association. Aussi, il convient de multiplier tous les pôles qui sont de nature à y contribuer.

**Les sections départementales** actuelles et qui possèdent une activité soutenue ou ont des effectifs suffisants doivent être absolument conservées. Elles se justifient car elles sont les gardiennes d'un patrimoine historique local des AET. Sans elles, vraisemblablement, les lieux de mémoire d'Audinac, Béziers, St Hippolyte-du-Fort, La Roche Posée et bien d'autres seraient définitivement oubliés. En outre, ces sections servent à créer du lien avec ceux qui du fait de leur âge ou de difficultés à voyager ne peuvent se rendre à des rassemblements parfois éloignés. Elles sont transgénérationnelles car elles doivent mêler des AET de tous âges, de toutes conditions et, indistinctement de l'Ecole de formation. A leur manière elles constituent aussi un creuset où se perpétue l'esprit AET !!

Par ailleurs et il ne faut pas l'oublier, certaines **sections sont « en sommeil » ou dissoutes**, il faut étudier la possibilité de rattacher leurs AET à des sections voisines ou les aider à organiser



quelques réunions ou rassemblements. Enfin, un renouvellement des bureaux de section conduisant à un rajeunissement est souhaitable (les présidents anciens en poste l'appellent de leurs vœux !!) pour former la relève.

**Les sections transverses, par écoles ou par promotions, doivent être encouragées avec, si possible, un lien avec le Siège de l'association mais aussi les délégations concernées. Ce lien ne sera pas forcément formel, mais l'association doit s'efforcer d'accompagner ces rassemblements.**

**Les rassemblements réguliers type « soirée 2.0 »** doivent également être encouragés même si elles se démarquent des réunions de section qui accueillent plutôt des anciens.

**L'annuaire des Anciens élèves** des EMP et Lycées doit être facilement accessible par les sections afin de connaître tous les AET recensés de leurs régions ainsi que les jeunes élèves scolarisés de leurs régions.

- **Communication**

- **AET Magazine** à garder même si les jeunes ne s'y reconnaissent pas toujours (qualifié de « journal de vieux ») malgré les efforts faits pour y inclure des rubriques sur la vie des lycées, des biographies et des interviews d'AET ayant professionnellement réussi. A cet égard, il ne faudrait pas se limiter à la hiérarchie militaire (généraux) mais aussi inclure des civils (chefs d'entreprises PME ou TPE). Des articles sur la vie des élèves sont préférables aux CR de cérémonies officielles (Pour autant il ne peut devenir « Le journal de Spirou » ou « Pif » !!). Des articles de professeurs de lycées pourraient être intéressants.

- **Site internet AET** : Essayer de nouvelles rubriques et en retenir d'autres :
  - ✓ Rubrique offres d'emplois, covoiturage, ... Précédente expérience fut décevante mais ne faut-il pas recommencer ?
  - ✓ Rubrique Forum pour les jeunes, leurs parents.
  - ✓ Rubriques « Don » et « cagnotte parrainage »

- Emploi des **réseaux sociaux** pour communiquer avec les élèves Cf AET 2.0 mais aussi Instagram, Snapchat, Tik Tok, .... En notant que vouloir être présent et animer sur un réseau social cela justifie des moyens humains !!

- **Rencontres avec de grands témoins** AET via visioconférences

- **La communication a besoin de moyens qui nécessitent un budget non négligeable.**

Ce budget pourrait être utilisé pour les services d'un professionnel et/ou l'emploi de stagiaires comme cela a été fait dans le passé.

## 34 Autres considérations

- **Statut de Mutuelle**

Parce que certains intervenants AET extérieurs au Groupe de travail se sont interrogés sur le maintien de l'Association des AET au statut de mutuelle, cette question (qui paraît cependant hors du périmètre du mandat du GT) a été soulevée en réunion, particulièrement lorsque le président général a été invité à répondre aux questions du groupe. Très rapidement il est apparu, si cela était nécessaire, que le maintien du statut de Mutuelle est évident tant il y aurait des inconvénients à basculer sous un nouveau régime. Actuellement, l'Association des AET est parfaitement identifiée, est dépositaire d'un patrimoine moral, intellectuel, immobilier et financier qu'une nouvelle association loi de 1901 n'est pas du tout sûre de reconstituer. En outre, il est probable que la majorité des membres anciens disparaîtraient de ce qui permet à l'actuelle association de fonctionner. La référence historique et morale à la Fédération Nationale André Maginot est tout aussi appréciable.

L'association des AET avec le statut de Mutuelle et donc relevant du Code de la Mutualité s'impose naturellement

- **La tentation est grande de réduire la destinée de l'Association aux jeunes élèves et anciens élèves récemment sortis des lycées.** Cependant, deux points méritent d'être soulignés :

- ✓ D'une part, l'essentiel des **responsabilités** (au demeurant bénévoles) est assumé par des anciens (plus de 65 ans pour faire court). Cette situation ne résulte pas d'un goût irréprouvable d'AET anciens pour le pouvoir mais d'une situation connue dans beaucoup d'associations, les retraités ayant du temps disponible et étant animés par une forte dose de dévouement. Au surplus, les jeunes, et c'est compréhensible, sont souvent accaparés par des priorités familiales et professionnelles. Leur arrivée aux responsabilités est fortement souhaitée.
- ✓ L'essentiel des **rentrées financières de l'Association** pour encore une dizaine d'années provient des Anciens (plus de 65 ans). Il faut espérer que « le plateau bas » des AET de 20 à 60 ans s'étoffera et donnera du corps aux effectifs de l'Association pour disposer des ressources suffisantes.

L'avenir de l'Association repose sur l'adhésion des plus jeunes et c'est vers eux que doivent tendre les efforts, par solidarité et pour mieux leur exprimer l'esprit AET. Pour autant les anciens méritent toutes les attentions. Un équilibre transgénérationnel doit donc être maintenu.

## **Annexes**

- 1 Article d'Elrick Irastorza**
- 2 Lettre de mission**
- 3 Composition de la commission**
- 4 Extrait de l'ouvrage « Histoire des Enfants de Troupe et des Ecoles Militaires Préparatoires » (Pages 284 à 292)**

## Annexe N° 1 : Article du général (2S) Irastorza paru dans le magazine AET N° 284

### **RÉFLEXION SUR LA PERCEPTION DE NOTRE ASSOCIATION PAR NOS JEUNES CAMARADES**

DOIT-ON CHANGER NOTRE DÉNOMINATION AET ?

Cette question déjà abordée dans les magazines 260 et 266 dont des extraits sont repris ci-après, est remise à l'ordre du jour par notre camarade Elrick Irastorza (61 Au 68 Ai 70) qui nous propose un article intitulé « Ancien Enfant de Troupe ou Ancien Élève des Écoles de la Défense ? ».

Comme précisé dans l'ordre du jour de notre assemblée générale dématérialisée, ce sujet fera l'objet d'un groupe de travail afin de réfléchir et d'identifier les conditions et les modalités d'une évolution de notre raison sociale.

*Extrait du magazine AET n° 260 de juin 2014, dans la rubrique « Courrier des lecteurs », une réflexion de Michel Kapferer (Aix 52 -59)*

.....

• Notre image : Dans sa perception actuelle constatons qu'elle est un peu jaunie. Et pour commencer ne devrions-nous pas changer notre dénomination A E T ? Est-elle aujourd'hui attractive, adaptée à la jeunesse et à notre avenir. J'entends la grogne des anciens, mais se faire plaisir en conservant cette appellation au nom d'une nostalgie dépassée est un facteur qui ne joue peut-être pas en notre faveur. (...)

*Extrait du magazine AET n°266 de décembre 2015 : Editorial d'Alain Baudel (62 Tu 67 LM 69 Ai 72)*

.....

**DEVONS-NOUS PERDRE NOTRE IDENTITÉ ?**

*Certains pensent que l'appellation « association des AET » serait vieillotte, réductrice et peu vendeuse auprès des jeunes générations. Sans doute y a-t-il une part de vérité puisque ce nom remonte au début du 20e et à la création de l'association.*

*Aujourd'hui A E T n'est plus un sigle, qui effectivement ne parlerait qu'aux plus anciens, c'est une marque qui témoigne de plus de 100 ans d'engagement solidaire de tous ceux qui ont été éduqués dans le respect des valeurs propres à nos écoles. Alors, me dira-t-on : A E T cela ne veut plus rien dire ! Qui sait ce que signifie BMW, IBM, SEB ou SFR ? Et pourtant, ces grandes sociétés existent, bien au-delà de la disparition de la compréhension de leur nom. Pour nous, il en va exactement de même. La dénomination AET n'est plus un sigle déclinable, c'est une marque de nature à fédérer tous ceux qui, à des époques différentes et sous des statuts différents, ont bénéficié de l'éducation, à nulle autre pareille, des établissements sous statut militaire. Aux côtés de ces anciens élèves, c'est aussi une marque dans laquelle se reconnaissent tous ceux qui adhèrent aux vertus inculquées par les cadres civils et militaires et qui viennent nous rejoindre en qualité de membre sympathisant. Tous devraient se reconnaître derrière la marque AET et la faire perdurer même si dans quelques années plus personne ne se rappellera des différences de statuts qu'elle recouvre. Nul doute qu'il faille en faire évoluer l'image et par conséquent la perception qu'en éprouvent nos jeunes lycéens.*

### **ANCIEN ENFANT DE TROUPE OU ANCIEN ÉLÈVE DES ÉCOLES DE LA DÉFENSE ?**

Le samedi 13 mars, nous étions à quelques jours d'un confinement que nous sentions venir mais nous avons maintenu l'assemblée générale de la section de l'Hérault, en prenant un luxe de précautions pour ne pas passer pour des insouciantes voire des irresponsables. Il faut dire que c'est un rendez-vous auquel nous tenons tous et cette AG-là revêtait un caractère bien particulier puisque notre président national, le général Martial, nous honorait de sa visite. Parmi les sujets

abordés vint inévitablement sur le tapis celui de l'avenir de notre association. Ce n'est pas nouveau et nous ne sommes pas la seule association à constater un vieillissement inexorable de ses membres faute de renouvellement et donc d'attrait pour les plus jeunes en dépit des efforts faits çà et là.

J'ai toujours de très nombreux contacts avec des jeunes en cours de scolarité dans nos écoles ou qui en sont fraîchement sortis, et le constat est sans appel : s'ils adhèrent sans retenue aux valeurs que nous perpétons, en revanche ils ou elles ne se reconnaissent pas dans l'image que nous entretenons, celle de l'Enfant de Troupe, terminologie à leurs yeux désuète qui ne correspond pas du tout à ce qu'ils sont aujourd'hui. Pour que l'on ne se méprenne pas sur mes propos et mes suggestions, je vais revenir sur la description que j'ai déjà faite par ailleurs de mes premiers pas en écoles militaires préparatoires et rappeler avec force tout ce que je leur dois. A vrai dire, et comme beaucoup de mes petits camarades, rien ne me prédestinait au métier des armes et je ne nourrissais alors aucun « rêve de gloire au pied d'un étendard ». J'avais, à ce moment-là, d'autres préoccupations familiales nettement plus terre à terre... Mais alors pourquoi avoir intégré une école militaire préparatoire à la rentrée 1961 ? Pourquoi être devenu enfant de troupe pour reprendre une expression encore en usage en ce temps-là et qui fleurait bon malgré tout, soit le cas social, soit la remise dans l'axe d'un gamin turbulent à l'excès ?

Initialement créées en 1875 (Rambouillet) pour mettre un terme à l'enrôlement des enfants de sous-officiers de façon pour le moins brouillonne, il est vrai que ces écoles ont eu d'emblée pour mission de fournir une éducation stable et digne à des gosses ballottés à la suite des forces avec plus ou moins de bonheur pendant des siècles. Naturellement, comme dans beaucoup d'internats, on n'y faisait pas dans la dentelle, au point que très vite, la perspective d'y être envoyé relevait plus de la menace que de la démarche éducative constructive : « Si tu continues comme ça, je vais te coller aux enfants de troupe ! » A vrai dire je n'avais aucune notion de la réputation inquiétante qui collait à ces établissements et comme je n'étais pas spécialement un trublion récalcitrant aux quelques principes d'éducation que nous inculquaient ma mère et l'instituteur du village, je n'avais donc aucune raison de me faire du souci... d'autant qu'on ne m'avait jamais menacé de cette angoissante perspective.

En fait, c'est la nécessité qui, une fois de plus, a fait loi. Un père manœuvre sur les chantiers de reconstruction et d'aménagement d'après-guerre, une vie quotidienne difficile, une mère qui se démenait tant bien que mal pour trouver des solutions d'avenir pour ses cinq enfants, le vague souvenir d'un de ses cousins ayant fait Saint-Cyr dans les années 40, un instituteur plutôt allant et me voilà inscrit au concours d'entrée en 6e. Bien franchement, je n'avais aucune idée de ce qui m'attendait mais comment ne pas faire confiance à sa mère et à son instituteur. Pour la petite histoire, j'ai passé le concours d'entrée à la caserne du Chaffault à Fontenay-le-Comte, dans un organisme de formation professionnelle pour appelés du contingent ressortissant des DOM-TOM, le CMFP2, je crois (Centre militaire de formation professionnelle n°2 qui a survécu, sous une forme somme toute assez proche, à un demi-siècle de lois de programmation militaire et de réorganisations successives). Cet organisme, finalement assez peu militaire, était pourtant l'héritier du patrimoine de traditions du prestigieux 137e régiment d'Infanterie, celui de la tranchée des baïonnettes... J'y pense à chaque fois que je vais à Verdun et, pour un gamin de 10 ans, cet épisode glorieux de notre roman national, rappelé avec conviction à peine les grilles de la caserne franchies, avait déjà de quoi impressionner... Où mettais-je les pieds ? Pour concourir, il suffisait que le père soit français et ait satisfait à ses obligations militaires. Restait à attendre des résultats que j'accueillis avec bonheur autant pour avoir surmonté l'épreuve et fait plaisir à mon instituteur que pour la perspective de changer d'horizon à la rentrée suivante. Évidemment, les clichés ayant la vie dure, je ne fus pas exempt de remarques plus ou moins inquiétantes : « Mon pauvre, tu ne sais pas ce qui t'attend ! » ni ma mère de remarques désagréables : « C'est-y pas malheureux de se débarrasser d'un gosse comme ça ! ».

En fait, des gamins comme moi, à l'École militaire préparatoire d'Autun, il y en avait bien plus qu'on ne le pense aujourd'hui. Nous nous répartissions sensiblement par moitié entre fils de civils

et fils de militaires. Beaucoup étaient orphelins d'un père tué en Indochine ou en Algérie et certains d'entre eux, qui arrivaient tout droit de l'École militaire infantine Hériot avaient déjà une solide expérience de ce genre d'internat. Ils arboraient encore fièrement leur insigne en forme de losange portant un casque Adrian surmonté d'un poussin s'égosillant toutes ailes déployées. Quelques fils de gendarmes, très peu de fils d'officiers qu'on envoyait plutôt au Prytanée militaire de la Flèche mais de cela je n'avais, à cette époque, aucune notion.

De cette répartition approximative, je retiens d'ailleurs une certitude : si les règles qui prévalent aujourd'hui et qui font la part belle, au titre de la condition militaire, aux enfants de militaires, avaient existé à cette époque-là, je n'aurais eu quasiment aucune chance d'intégrer une de ces écoles militaires devenues collèges en 1974 puis lycées en 1982.

Évidemment la rupture a été un peu brutale, mais je le dis d'emblée je n'ai jamais été malheureux pendant les 9 années passées à Autun de 1961 à 1968 puis à Aix-en-Provence de 1968 à 1970... Nous étions répartis en sections d'une trentaine chacune en fonction des options que nous avions choisies ou plutôt, qui avaient été choisies par je ne sais trop qui. J'ai donc appris sans grand succès l'Allemand en première langue, fait du latin pendant 4 ans avec un enthousiasme mesuré et essayé de comprendre quelque chose au solfège pendant le même laps de temps soit 12 contrôles trimestriels et 12 zéro ! Vous me direz que tout cela n'a pas grand intérêt. Si, au moins celui de montrer que nous vivions notre scolarité comme tous les autres collégiens de notre âge, avec des professeurs que je porte encore aujourd'hui au pinacle et d'autres que je voue toujours aux gémonies en utilisant le même vocabulaire (à quelques nuances près) que celui qu'employaient mes enfants en rentrant de l'école... Une petite différence tout de même : à la fin de chaque trimestre, le proviseur faisait le tour des classes, la mine grave, pour distribuer les félicitations, les encouragements mais aussi les avertissements voire les blâmes. Si les premiers s'accompagnaient d'une gratification de 1 à 2 jours de vacances, les derniers entraînaient une retenue de durée strictement symétrique. Comme tout cela pouvait s'ajouter aux sanctions infligées par ailleurs, on ne prenait pas la chose à la légère !

D'ailleurs la vie extrascolaire répondait à des règles plus strictement militaires. Un emploi du temps rigoureusement minuté et des règles de vie en collectivité qui s'accommodaient mal du manque de respect et de ce que nous appellerions aujourd'hui des incivilités, sanctionnées sans faiblesse par des retenues puis des jours de privation de vacances, les redoutés PV. Quatre jours au maximum par trimestre. Plus, c'était inévitablement le conseil de discipline... Lorsque le départ normal en vacances tombait le 21 ou le 22 décembre, avec 4 PV, vous arriviez inévitablement après le réveillon... le 25 ou le 26. Pas terrible !

Respect de l'autre d'abord. Difficile d'imaginer que l'on puisse vivre les uns sur les autres pendant des années sans un minimum de règles de comportement et bien sûr d'hygiène. Les corvées, devenues depuis travaux d'intérêt général (les fameux TIG), compensaient alors la seule douche collective prise une fois par semaine... A trois ou quatre séances de sport par semaine, nous n'étions pas toujours très nets, mais les locaux dans lesquels nous vivions étaient toujours impeccables et notre linge lavé régulièrement. Bien évidemment, cohabiter à 30 voire plus dans une même chambre (jusqu'à 80 sous les combles d'Autun, dans le célèbre sous-marin) ne se faisait pas toujours dans une ambiance de parfaite camaraderie, mais globalement on ne s'en sortait plutôt pas mal entre les sorties de plein air, les activités sportives, les sorties en ville du week-end, à partir de la seconde, et les âneries en tous genres. Ce qui m'a le plus surpris bien des années plus tard, c'est l'éclosion dans ces établissements d'activités de bahutage au nom de je ne sais quelle tradition. Mais quelle tradition ? En ce qui me concerne, je n'ai jamais été bahuté par qui que ce soit. Certes, il y avait parfois des chahuts dont les classes de niveau inférieur faisaient le plus souvent les frais mais nous étions à des années-lumière de ces pratiques « initiatives » désormais strictement interdites et que je fustigerai jusqu'à mon dernier souffle sans aucune faiblesse. À Autun, la seule tradition qui prévalait, c'était que les plus grands s'occupent des plus petits et je forme le vœu que cela perdure.

Respect de ses cadres ensuite. Là encore, il faut sortir du cliché de l'adjudant « Kronenbourg » distribuant des baffes à tout va à des gamins qui n'avaient pas d'autre alternative que d'encaisser sans rien dire sauf à prendre le risque de quelques taloches supplémentaires. Soyons honnêtes, j'ai connu cela de la part d'un officier assez minable que nous méprisions tous profondément... sans pour autant broncher. Mais pour la grande majorité, nous avions affaire à de braves sous-officiers. Nous avions une petite préférence pour les anciens de la Seconde Guerre mondiale et d'Indochine. Certes, ils nous racontaient un peu leurs campagnes mais la plupart d'entre eux, couverts de médailles, n'avaient plus grand chose à prouver ou à gagner à nous encadrer. Ce que nous savions, c'est que l'âge aidant, ils étaient très souvent père de famille et donc mieux à même de nous comprendre, voire de nous pardonner nos petites excentricités après une bonne remise dans l'axe. Ceux que nous redoutions le plus, c'étaient les jeunes sergents qui avaient été « mis au vert » à l'école pour préparer « Strasbourg » et les écoles d'officiers. Pas d'expérience du commandement des hommes, une autorité formelle souvent abrupte. J'en ai croisé par la suite pour qui je n'avais guère d'estime, sauf un que je revois toujours avec une réelle amitié. Ces chefs de section étaient flanqués d'un appelé du contingent dont l'essentiel du travail était de nous surveiller en étude et de veiller sur la chambrée la nuit. Ils étaient pour la plupart enseignants ou en passe de le devenir et habitaient généralement dans le coin. Comme toujours, il y en avait de remarquables, de ceux dont nous nous souvenons encore, comme ce libraire qui avait pignon sur rue à Besançon, je crois. Officiellement, ils avaient tous le titre d'éducateurs mais bien peu l'étaient vraiment. Lui était mieux que ça... un grand frère unanimement respecté ! Chez beaucoup, le sentiment d'avoir bénéficié d'une affectation privilégiée leur épargnant les garnisons de l'Est ou d'Allemagne, les incitait à une certaine pusillanimité. Et comme leur « pas d'embrouille avec les élèves » s'accommodait parfaitement de notre « pas d'embrouille avec les pions », au bout du compte la cohabitation se passait plutôt bien. Après leur service militaire certains sont d'ailleurs restés professeurs à l'école pour ne la quitter que le moment de la retraite venu. Autant dire que si cela avait été l'enfer décrit complaisamment par certains idéologues, ils seraient rapidement partis vers d'autres horizons. Il est vrai que les classes étaient généralement calmes et qu'on y travaillait plutôt avec ardeur faute, finalement, de n'avoir pas grand grand-chose d'autre à faire...

Respect des professeurs bien sûr. Puisqu'ils nous jugeaient à longueur de temps et maniaient les louanges parfois ou la réprobation bien souvent dans nos bulletins trimestriels avec un art consommé de la synthèse, nous ne nous privions pas d'en faire autant comme je l'ai déjà souligné. Le spectre de nos appréciations allait donc de brillants et passionnants à brouillons et rébarbatifs... pour rester correct. Mais ces jugements à l'emporte-pièce ne débouchaient jamais sur l'impertinence et l'indiscipline. Nous nous levions avec un bel ensemble à leur entrée, attendions qu'ils nous y aient autorisés pour nous rasseoir et écoutions la suite religieusement. Bref l'ordre régnait en classe quels que soient les sujets abordés et les talents de ceux qui s'échinaient à nous instruire !

Respect des symboles attachés à son école enfin. J'ai toujours été surpris par l'attachement des élèves à leur ancienne « boîte », ce qui naturellement, vaut aussi dans le civil. Mais aux bons ou moins bons moments passés intra-muros, venait s'ajouter une histoire glorieuse dont nous étions fiers et dont nous nous sentions un peu les héritiers. Tout commençait par le drapeau porté par les plus anciens de la Corniche Mac-Mahon. Les médailles qui ornaient sa cravate nous racontaient ce que les murs du « nouveau » séminaire construit à partir de 1675 sur le terrain dit de la Corvée (cela ne s'invente pas...) ne disaient pas : la Légion d'honneur d'abord qui synthétisait tous les mérites de générations d'enfants de troupe au service de leur pays, la Croix de guerre de 1914-1918 qui en rappelait l'héroïsme poussé au sacrifice dans les tranchées, la Croix de guerre de 1939-1945 qui nous renvoyait une image un peu plus trouble d'une époque dont les échos nuancés nous arrivaient encore, mais la Médaille de la Résistance avec rosette ne laissait plus aucun doute dans nos esprits : les enfants de troupe s'étaient battus comme des lions contre les Allemands. La Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs nous rappelait qu'en cette année 1961 d'anciens enfants de troupe mouraient encore en Algérie quand d'autres (dont certains de nos cadres) se

remettaient de leurs blessures d'Indochine ou d'AFN. Nous savions même dessiner ces médailles de mémoire et connaissions par cœur le texte des citations à l'ordre de l'armée. Alors évidemment, certains trouveront là une preuve parmi tant d'autres de la militarisation de nos pauvres esprits de gamins de 11 ans. Pourtant, nous n'avons vu dans les plis de notre drapeau, comme dans les bas-reliefs de notre monument aux Morts, que le moyen de comprendre ce qu'avaient vécu des anciens... de notre âge. Interroger son passé pour comprendre son présent et préparer son avenir reste décidément une constante qui traverse le temps !

Quels souvenirs ai-je conservés de ces neuf années ? De bons, quelques moins bons et une certitude : à ce moment-là de ma vie, cette option a été une vraie planche de salut comme elle l'a été pour nombre de mes petits camarades. Avais-je la fibre militaire ? Sans doute pas et aujourd'hui encore, à chaque fois que je passe sur le viaduc de Millau, je me dis que j'aurais bien aimé construire un « truc » pareil. Alors, n'ai-je finalement pas fait ce métier forcé contraint ? Bien sûr que non car comme beaucoup de mes camarades, une fois le bac en poche ou plus tard dans la carrière, j'aurais pu choisir une autre voie...une fois remboursée ma dette à l'État qui avait subvenu à mon internat. Enfant, je n'avais pas une âme de soldat. Il faut dire qu'à cette époque nous n'étions gavés ni de films ni de jeux vidéo et la lecture des magazines ou des livres n'offraient qu'une image finalement assez floue de ce que pouvait être la vie sans doute trépidante de nos héroïques guerriers. Mais, avec la maturité, l'option s'est faite certitude : je serai soldat et servirait mon pays, ce pays qui m'a donné une chance à un moment où s'en offraient à moi si peu.

Lors d'une de mes visites au lycée d'Aix-en-Provence, il y a quelques années, on avait bien voulu me remettre mon dossier complet que je conserve précieusement et surtout bien à l'abri du regard de mes enfants pour éviter de m'entendre dire : « Nous, on n'a jamais eu élève médiocre ! » Il faut dire que j'étais sérieusement fâché avec la langue de Goethe et plus encore avec ses enseignants. Mais j'y ai aussi trouvé les lettres que ma mère envoyait à mes chefs pour s'assurer que je me tenais comme il fallait ou s'étonner de résultats parfois bien en demi-teinte. Toute une jeunesse en quelques feuillets jaunis et la certitude (tardive sans doute) qu'on ne m'avait pas collé aux enfants de troupe pour solde de tout compte.

Bien évidemment à chaque réforme des armées se pose la question du maintien de ces établissements d'un « autre âge » qui ne servent qu'à embrigader une jeunesse qui n'a pas besoin de l'être et à militariser l'esprit de gamins et gaminettes (depuis la généralisation de la mixité) qui auraient bien d'autres opportunités dans le monde d'aujourd'hui. Viennent en premier les considérations budgétaires comme si ces lycées coûtaient horriblement plus chers que les internats d'excellence mis en place il y a quelques années. Pour contrer le reproche de militarisation de la jeunesse, on en a fait, en jouant des modes de recrutement, des établissements indispensables au maintien de la stabilité scolaire d'enfants de militaires professionnels bousculés par leur rythme d'engagement opérationnel. C'est une option louable qui renoue avec les origines et à laquelle j'ai pleinement souscrit en son temps, mais je reste convaincu que leur finalité première c'est d'offrir l'excellence à tous ceux, fils de militaires ou pas, qui le souhaitent et peu importe qu'ils deviennent par la suite militaires ou pas. L'essentiel, c'est qu'au bout du compte, on ait de jeunes Français et Françaises bien instruits et bien éduqués par des enseignants et des encadrants de qualité travaillant main dans la main, avec pour seul objectif la réussite de leurs élèves aux examens bien sûr mais surtout dans la vie. Et si dans le lot il s'en trouve qui veulent servir les Armes de la France et bien tant mieux !

Ces lycées de grande qualité savent très bien s'adapter à leur époque. Alors pourquoi changerait-on quelque chose qui fonctionne bien au moment où nous nous interrogeons si souvent sur les dysfonctionnements de tant d'autres.

Une anecdote pour souligner une fois encore ce que je dois à ces établissements et prendre, sans nostalgie, la mesure du temps qui passe. J'y pense à chaque fois que je traverse la galerie des fresques de la gare de Lyon. Je suis retourné seul à Autun pour la première fois, après les vacances



de Noël, le 2 janvier 1962. J'ai d'abord pris le bus dans mon village puis le train au départ de Niort vers 23h30. Personne ne s'étonnait d'ailleurs, à cette époque-là, de voir un gamin en uniforme voyager seul de nuit. Je pense qu'aujourd'hui, je serais intercepté par le premier contrôleur venu et ma pauvre mère convoquée par des services sociaux outrés par son comportement indigne. En tout cas, elle m'avait bien expliqué qu'il fallait changer à Saint-Pierre-des-Corps pour prendre le Quimper – Lyon, et surtout pas à Tours (où le train ne passait d'ailleurs pas...). Mais sur les panneaux lumineux, il y avait marqué « Tours-Saint-Pierre-des-Corps ». Surtout pas Tours m'avait bien recommandé ma mère ! Et me voilà parti pour la gare d'Austerlitz. Là non plus, alors que le jour n'était pas encore levé et que nous étions quasiment en état de siège compte-tenu des événements en Algérie, personne ne s'est inquiété de voir un gamin se renseigner pour aller à Autun après avoir loupé sa correspondance et je suis donc parti à pied, gare de Lyon, avec mon petit sac et mes 11 ans. Direction un guichet qui m'arrivait au menton et un guichetier compatissant qui a bien voulu me faire un nouveau billet au vu de mon titre de permission. Au moment de payer, il m'a bien fallu constater avec effroi que mon sac avait disparu et avec...

**J'AI ÉTÉ ENFANT DE TROUPE PENDANT 9 ANS ET J'EN SUIS PARTICULIÈREMENT FIER. MAIS AUJOURD'HUI NE S'OFFRENT PLUS À NOUS QUE L'ALTERNATIVE : SOIT NOTRE ASSOCIATION ÉVOLUE, SOIT ELLE S'ÉTEINDRA DOUCEMENT FAUTE DE MEMBRES SE RECONNAISSANT DANS CE QUE NOUS AVONS CONNU ET AVONS ÉTÉ.**

.....lui mes maigres ressources. Direction le poste de police de la gare puis la caserne Duplex entre deux gendarmes. On allait m'y refaire mes papiers, me prendre un nouveau billet, prévenir l'école (pas ma mère faute de téléphone à la maison) et me mettre dans le train accompagné de deux gendarmes jusqu'à Avallon, je crois. En attendant et pour tuer le temps, je suis allé visiter la tour Eiffel entre deux gendarmes immenses aux guêtres reluisantes, puis les Invalides. Il y avait alors sur le terre-plein deux chars allemands, le canon tourné vers le pont Alexandre III, prises de guerre évacuées depuis, sans doute avant la signature du traité de l'Élysée deux ans plus tard.

Qui aurait pu prédire que ce petit bonhomme flanqué de deux gigantesques gendarmes franchirait pour la dernière fois, en tenue de général d'armée, un demi-siècle plus tard, ces mêmes grilles après avoir été chef d'état-major de l'armée de Terre ? Personne et surtout pas moi...

Dans ma vie professionnelle, j'ai été servi par deux choses : l'éducation et l'instruction reçues dans les écoles militaires puis les événements qui ont fait que je me sois trouvé au bon endroit au bon moment. La théorie des circonstances chère à de Gaulle... et une bonne dose de chance et d'ardeur au travail.

Voilà. J'ai été enfant de troupe pendant 9 ans et j'en suis particulièrement fier. Mais aujourd'hui ne s'offrent plus à nous que l'alternative : soit notre association évolue, soit elle s'éteindra doucement faute de membres se reconnaissant dans ce que nous avons connu et avons été. Or elle a une finalité qui va bien au-delà des souvenirs et du lien social que nous entretenons entre nous... une fois nos vies professionnelles loin derrière nous. Elle doit entretenir ce lien dès les premiers pas de nos jeunes dans la vie active. Les liens entre les élèves d'un même établissement scolaire quel qu'il soit restent toujours très forts des années après et ne nécessitent généralement pas d'être entretenus par une association. En effet, dans la plupart des cas, ces élèves conservent dans la durée une forte attache géographique qui en facilite l'entretien. Par exemple, les anciens élèves du lycée Joffre de Montpellier font le plus souvent leurs études supérieures dans l'Hérault et y conservent des attaches familiales et amicales durables. La situation des élèves des lycées militaires est totalement différente. En fin de cycle, ils rejoignent le plus souvent leurs familles souvent elles-mêmes très mobiles dans le cas des militaires et les liens entretenus durant des années sont immédiatement distendus. Les années passées dans les lycées militaires ne sont alors plus qu'une parenthèse, bonne ou mauvaise, dans un parcours de vie. On ne peut que le regretter car le lien intergénérationnel s'en trouve immédiatement affecté, et ce au moment où nos jeunes auraient le plus besoin de points d'appui au seuil ou au cours de leur vie professionnelle. Or la variété de nos

situations professionnelles puis la richesse de nos expériences professionnelles sont une vraie « mine d'or » pour des jeunes qui affrontent des situations parfois bien difficiles.

Il n'y a pas lieu de s'en vanter mais combien de fois sommes-nous venus en aide à un camarade plus ou moins jeune à la seule évocation de sa scolarité dans nos écoles militaires préparatoires ou nos lycées. Il n'y a rien d'offusquant à cela : toutes les écoles en situation comparable ont développé des réseaux de solidarité dont l'efficacité n'est plus à démontrer pour certaines d'entre elles.

Alors que faire ?

- Maintenir le cap actuel en matière de solidarité entre nous et de perpétuation de notre héritage moral.

- Initier une nouvelle dynamique de nature à fédérer les énergies des jeunes générations en constituant un réseau d'entraide intergénérationnelle plus dense et surtout plus actif. En fait, ce n'est pas franchement nouveau et puisqu'il faut appeler un chat un chat, il faut redonner à la « mafia AET » que nous avons connue et dont nous avons été des acteurs et parfois les bénéficiaires, ses lettres de noblesse dans le seul but d'accompagner nos jeunes dans leur vie professionnelle, sans passe-droit mais en toute amitié.

Et pour cela il faut lever l'obstacle de la prévention de nos jeunes camarades à l'égard du terme même d'enfant de troupe qui n'est plus du tout signifiant pour eux. Bien sincèrement, je ne vois aucun jeune dire aujourd'hui à ses copains qu'il est enfant de troupe ! Il nous faut bien l'admettre alors qu'ils admettent bien volontiers et le plus souvent avec une certaine fierté, d'être élève dans une école de la Défense !

L'évolution, j'en conviens, est de taille mais c'est à ce prix-là que notre patrimoine de traditions et de convictions survivra. Mais ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain. Je propose de modifier notre raison sociale tout en conservant l'insigne qui nous rassemble mais au prix d'une légère modification :

**Ancien Enfant de Troupe (AET) deviendrait Ancien Élève de la Défense (AED).** L'acronyme est déjà utilisé mais plusieurs fois comme celui d'AET d'ailleurs. On pourrait également retenir (AEED) Ancien Élève des Écoles de la Défense tout en conservant un seul E avec ombre portée sur l'insigne. Ce ne sont que des détails mais qui font sens.

Il n'y a pas d'urgence. Notre pays en connaît bien d'autres en ce moment, mais si nous voulons traverser l'histoire, il va bien falloir nous décider à mettre en chantier cette évolution en associant à cette prise de décision les jeunes sortis récemment de nos lycées et ceux qui y sont encore. Je ne sous-estime ni la levée de boucliers que pourrait susciter mes propos, ni la tâche que cette proposition fait retomber sur notre président Jean-Paul Martial, mais quelles que soient les orientations ou décisions qui seront prises, je me rangerai bien fidèlement derrière lui et resterai toujours un des vôtres.

**Erick Irastorza (61 Au 68 Ai 70)**

*NB : Cet article reprend, en partie, une contribution que j'ai écrite en 2017 dans la revue de l'armée de Terre « Inflexions » sur les enfants soldats.*

## **Annexe N° 2 : Lettre de mission du président général des AET**

### **Association des AET**

(Élèves et anciens élèves des lycées et collèges militaires, des écoles militaires préparatoires et Anciens Enfants de Troupe)

Code de la mutualité : 784 451 593 - Groupement 85 de la Fédération Nationale André Maginot

Paris le 05/10/2020

Le général (2S) Jean-Paul MARTIAL  
Président général de l'association des AET

à

Monsieur le général (2S) Michel ALAUX  
Président de la section AET de l'Hérault (34)

Objet : Lettre de mission.

Référence : constitution d'un groupe de travail sur l'évolution de notre association.

Dans un article intitulé « ancien enfant de troupe ou ancien élève des écoles de la défense », publié dans le numéro 284 de « AET magazine » (pages 24 à 29), notre camarade Elrick Irastorza (61 Au 68 Ai 70) apporte une contribution à la question plus générale de l'évolution de notre association.

Sa proposition la plus saillante et hautement symbolique étant une modification de l'acronyme de notre insigne (AET deviendrait AED pour ancien élève de la défense avec un seul « e »). Elrick ne sous-estime pas la « levée de boucliers » que pourraient susciter ses propos mais nous invite à mettre en chantier cette réflexion en y associant des jeunes sortis récemment de nos lycées ou qui y sont encore.

Le conseil d'administration de l'association des AET sera sollicité le 16 novembre prochain, pour approuver le principe de la création d'un groupe de travail sur cette question. Lors de notre entretien téléphonique, tu as bien voulu accepter d'en prendre la présidence. En outre, j'ai demandé à Gérard Lidoine d'en être le rapporteur.

La composition de cette commission te sera communiquée prochainement, elle ne sera bien évidemment pas figée et tu pourras l'élargir, voire la modifier, si nécessaire.

Le siège et nos outils de communication (site internet, Facebook, magazine) sont à ta disposition pour toute information, action ou assistance technique que tu jugerais utile et en cas de difficulté tu peux me joindre directement. Pour tenir compte du contexte sanitaire il est recommandé de privilégier les échanges électroniques et les réunions à distance via des applications dédiées comme « Zoom ».

Une synthèse conclusive, avec différents scénarios, sera à transmettre au siège avant le prochain conseil d'administration (prévu courant mars 2021). Les présidents de section seront ensuite informés avant son inscription à l'ordre du jour de notre assemblée générale qui se tiendra à Bordeaux (33) le 4 juin 2021.

La synthèse précitée devra susciter l'adhésion des plus jeunes sans heurter la sensibilité des plus anciens et permettre d'identifier notamment une évolution de notre acronyme (appellation), d'identifier d'éventuelles modifications statutaires y compris en ce qui relève

de l'objet de notre association (mutuelle) et de poser les principes généraux d'organisation et d'administration qui s'imposeraient alors. Le sujet est éminemment sensible. Le groupe de travail réfléchit, étudie et propose mais la décision appartiendra bien sûr à l'AG. Ne doutant pas de l'intérêt que tu porteras à la réussite de cette mission particulièrement inspirante pour le devenir de notre association, je t'adresse mes salutations les plus amicales.

**Jean-Paul MARTIAL**  
**Président général des AET**

### Annexe N° 3 : Composition de la commission

N° -Nom-Prénom – Ecoles	Fonctions association	A (Non retraité)
<b>ALAUX Michel</b> 58 Tu 64 Ai 65	Président de la section de l'Hérault (34) – <b>Président du groupe de travail</b>	
<b>BRET Jacky</b> 67 Ai 72	Président de la section de l'Essonne (91)	
<b>CALLAC Pierre</b> 64 LA 68 AI 70	Membre délégation Lycée St Cyr l'Ecole	
<b>CHABRIER Jean-Louis</b> 61 Ai 69	Délégation Ecole Aix	
<b>DIEMUNSCH Pierre</b> 59 Au 67	Délégation Ecole Autun. Président section 71 Vice-président national. Président du Musée des ET. Administrateur national	
<b>DHAZE Aurélien</b> 86 Au 92	Trésorier de la section du Rhône (69)	A
<b>FLEURBE Claude</b> 54 LM 59 Ai 60 Au 62	Délégation Ecole Aix	
<b>GRIVET Michel</b> 55 LM 62	Président de la section de la Loire-Atlantique (44)	
<b>GROSSIN Daniel</b> 59 Tu 63 Au 65 Ai 65	Président section transverse Tulle Vice-président section Puy-de-Dôme (63)	
<b>HOCHSTETTER Gérard</b> 62 Tu 67 Au 68	Président de la section du Bas-Rhin (68)	
<b>JACQUES Aurélien</b> 88 AU 95	Président de la section de Corse à Bastia	A
<b>JAILLET Jean-Claude</b> 94 Au 01 Ai 02	Président de la section du Rhône (69)	A
<b>LEROY Jean-Pierre</b> 57 LM 62	Délégué Ecole LM St Cyr - l'Ecole <b>Rapporteur du groupe de travail</b>	
<b>LIDOINE Gérard</b> 62 LM 67	Administrateur national <b>Rapporteur du groupe de travail</b>	
<b>LOREILLE Ingrid</b> 97 Au 03	Administratrice nationale	A
<b>SCHWOERER Jacques</b> 59 Tu 65 Au 67 Ai 69	Secrétaire de la section de la Vendée (85)	
<b>VELLAY Michel</b> 07 Au 10	Administrateur national Administrateur pages (privées) Facebook AET	A

**Gérard Hochstetter** n'a que très peu participé aux travaux en raison de sa maladie. Il est décédé le 8 décembre 2020.

Par ailleurs, et pour répondre aux questions évoquées, deux membres de l'association ont assidument participé aux travaux et fait partie du GT.

<b>DAVILLE Frédéric</b> 87 Au 89	Membre du CA des AET	A
<b>STOLTZ Marc</b> 89 Au 93		A

## **Annexe N° 4 : Extrait du livre (1961) « Historique des Enfants de Troupe et des Ecoles Militaires Préparatoires ». Pages 284 à 292.**

### **APPELLATION "ENFANT DE TROUPE"**

Deux anciens se rencontrent et, après s'être informés du déroulement de leur carrière depuis la sortie de l'Ecole, en viennent à discuter de l'opportunité de cette appellation « d'Anciens Enfants de Troupe » qui les a suivis.

S'ils sont d'accord pour déclarer que la connaissance de leur formation première, dans une E.M.P., leur a valu, d'emblée, au cours de leurs affectations successives, une appréciation immédiate et marquée de leurs supérieurs, et parfois même, plus facilement, la désignation qu'ils souhaitaient, s'ils ont pu, en maintes circonstances voir s'affirmer, entre A.E.T., un sentiment de solidarité et en bénéficier eux-mêmes, ils estiment néanmoins, que l'appellation « Ancien Enfant de Troupe » ne cadre pas avec leur origine.

Après discussion, ils conviennent de constituer un Tribunal, dont le Président sera un ancien élève de nos Ecoles appelé à entendre les débats que soutiendront respectivement, dans le réquisitoire et la plaidoirie, deux anciens élèves devenus avocats.  
Et de s'en remettre à l'autorité du Président.

#### ***La parole est à l'accusation :***

Les élèves des Ecoles Militaires Préparatoires sont généralement désignés sous le nom d'Enfants de Troupe.

Cette appellation est une survivance du passé que rien ne semble justifier aujourd'hui puisque ces jeunes gens ne passent plus à la caserne.

Même à l'époque où ils comptaient dans les corps de troupe, cette appellation ne paraissait pas toujours parfaitement appropriée.

M. de Montzey, en effet, dans un article consacré aux Enfants de Troupe, paru dans un journal de la Sarthe le 18 avril 1872, jugeait plus convenable de les désigner sous le nom de « Pupilles de l'Armée ». Mais la modification demandée à cette époque, si elle témoignait de la part de son auteur un intérêt particulièrement bienveillant, ne correspondait cependant pas à une situation de fait puisque l'enfant vivait encore en caserne. Elle était donc prématurée. Aujourd'hui, il en est tout autrement. L'enfant n'est pas plus « enfant de troupe » que ne l'est le Fléchois. Comme celui-ci, il est uniquement l'élève d'un établissement militaire d'enseignement et il ne reste qu'à lui trouver un nom plus en rapport avec la nouvelle situation qui lui est faite. Cela n'est pas cependant très aisé en raison de la dispersion, dans six localités différentes, des élèves des Ecoles Militaires Préparatoires, ce qui exclut la possibilité de tirer leur nom de la ville où ils s'instruisent comme cela a pu se faire pour les Saint-Maixentais, les Fléchois et les Saint-Cyriens, ces derniers conservant l'appellation dont ils sont si justement fiers malgré leur séjour à Coëtquidan.

Quoi qu'il en soit, les nouvelles générations ne paraissent plus tenir à cette appellation « d'Enfant de Troupe ». Elles sentent d'instinct, que celle-ci ne leur convient plus. Inutile d'essayer de convaincre l'élève qui, par exemple à Aix ou à Autun prépare son entrée au Prytanée. A-t-il jamais été enfant de troupe ? L'est-il présentement ? Au moment de l'établissement de ses pièces matricules, quelle profession y inscrira-t-on ? On y lira « Elève d'Ecole Militaire Préparatoire ». L'appellation d'enfant de troupe lui apparaissant inexacte, il est tenté de la réprover.

La qualité « d'Enfant de Troupe dans la famille » était autrefois accordée par une Décision Ministérielle qui entraînait l'inscription de l'enfant, ainsi désigné, sur les registres d'un Régiment et, déjà, sur le Livret même établi à son nom.

Cette Décision, qui était assortie de quelques avantages non négligeables durant le séjour de l'enfant dans sa famille, impliquait l'entrée de celui-ci, après obtention du Certificat d'Etudes Primaires, dans une Ecole Militaire Préparatoire.

Le bénéfice des allocations familiales ayant été accordé depuis à tous les parents, et l'entrée dans les E.M.P. étant désormais assurée par voie de concours, la qualité « d'enfant de troupe dans la famille », qui ne se justifiait plus, a été supprimée par D.M. du 19 mars 1959.

Dès lors a disparu cette appellation dont la résurgence, au cours de la carrière de celui qui fut élève dans une E.M.P., ne saurait trouver aujourd'hui son application.

**A l'avocat défenseur de cette appellation, spécifique à tous les anciens élèves de nos Ecoles, nous laissons maintenant le soin d'établir qu'elle est fondée :**

Il est exact que l'expression par laquelle ont été désignés les enfants incorporés dans les régiments ou Ecoles Militaires, royales ou non, a été celle « d'enfant — ou de Pupille de l'Armée — », dans certains cas, aussi, « d'Orphelins de l'Armée », et il est non moins exact que nos élèves dont l'instruction et la préparation les ont séparés de l'armée depuis la loi de 1884, ne sont pas à proprement parler des enfants de troupe et qu'ils pourraient plus exactement reprendre à leur compte leur ancienne appellation, ou peut-être, mieux encore, celle de « Cadets de l'Armée ».

Il est, en outre, établi que l'appellation « enfant de troupe », parue pour la première fois en 1776, c'est-à-dire il y a bien près de 200 ans — quarante ans avant que naisse celle de « Brution » qui est spécifique à par la suite dans tous les textes officiels et dans les commentaires de la presse.

L'appellation « enfant de troupe » peut-elle, en fait, contrarier celui qui se trouve ainsi désigné ? Les mots ont leur magie et force est de reconnaître que l'expression « enfant de troupe » est d'une résonance un peu lourde. Il en est ainsi de celle de corps de troupe, qui peut, en effet, évoquer celle d'éléments agrégés sans harmonie, et que n'a pas celle de corps d'armée. Napoléon, qui révisait après coup ses déclarations, ne l'ignorait pas et il a su donner aux noms de ses batailles la dénomination qu'appelait la résonance qu'il souhaitait, telle la bataille des Pyramides qui se déroula à Embabeh, distant de quatre kilomètres des monuments que firent élever Képhrem, Chéops et Mykérinos, celle d'Austerlitz qui se déroula à Ondlitz, distant de 12 kilomètres du lieu de la bataille, et celle de Waterloo qui eut lieu à la Haie Sainte, au Mont Saint-Jean, et aux Quatre Bras.

Mais, à tout prendre, l'expression de brution, dont on a pu penser, durant longtemps, par un rapprochement aussi sommaire qu'arbitraire, qu'elle évoquait quelque « abrutissement » et qui a, en fait, une tout autre origine (1) ne saurait choquer les Elèves du Prytanée. De cette expression, ils en sont fiers ; d'avoir été Brutions, ils en tirent un légitime orgueil.

Quant aux appellations de « Fistots » pour les élèves de première année de la classe de « Flotte » préparatoire à Navale, d'Hypo et de Taupe, pour ceux qui préparent Polytechnique, de « Bazar » donnée aux élèves de première année à l'E.S.M.I.A. — du nom de la cour de Novi-Bazar, où ils étaient autorisés à circuler — de Corniche, parce qu'il y avait une corniche au-dessus de la porte d'entrée de la classe de préparation, elles n'ont jamais eu un caractère péjoratif, et devenir « Fistot » ou « Cornichon » est bien l'espoir qui anime des études difficiles poursuivies sans répit. Et c'est, assure-t-on, parce que Napoléon III, qui les avait observés dans un défilé où ils étaient totalement dépourvus de l'allure recommandée en la circonstance, s'exprima ainsi à leur sujet : « Qui sont ceux-là ? Ils marchent comme des cagneux ! » que les Normaliens ont adopté l'appellation de « Khagneux » pour désigner les candidats à leur Ecole, se réservant celle de « Carré », de « Cube » et « d'archicube », pour les élèves de première, de deuxième et de troisième année de leur Etablissement.

Brution, Fistot, Bazar, Khagneux, Cube, voire Archi-Cube, quel est le père qui ne serait fier de voir son fils ainsi désigné ? Pourquoi en serait-il autrement quand celui-ci l'est sous la dénomination d'enfant de troupe ?

Les Brutions ont relevé le défi. « Ils étaient du Prytanée » disent-ils en citant les grandes figures que sont : La Tour d'Auvergne, d'Aurelles de Paladines, Galliéni. Mais comme le déclarait en 1922 le Chef de Bataillon Grangié, ancien commandant de l'E.M.P. de Rambouillet, au Commandant Sanguinède, « les enfants de troupe ont eux aussi de qui tenir » : le Maréchal Moncey, les Généraux Humbert et Guignabaudet et, plus près de nous le Président Edouard Herriot qui rappelait au Général Stehlé alors Président Général de notre Association, à l'occasion de la cérémonie qui marquait le centenaire de Jean Richepin (2) : « Moi aussi je suis un ancien enfant de troupe du 93<sup>e</sup> de Ligne »..... et Jean Richepin qui déclara publiquement, le 6 décembre 1913, au banquet de notre Association où il se trouvait en compagnie du Général Galliéni, que sa dernière ambition consistait, tout court, à faire inscrire sur sa tombe, ces seuls mots auxquels il tenait par-dessus tout : « Ci-gît un Enfant de Troupe », entendant par là reporter toute sa gloire sur sa modeste origine qui lui avait permis d'acquérir les qualités essentielles qui lui ont assuré son succès.

Il suffit d'ailleurs de l'écouter pour s'en convaincre : Quand un homme tel que le Général Galliéni, dit-il, va dans un pays comme le Tonkin, l'Indochine, Madagascar, ce n'est pas pour y apporter des ruines,

c'est pour faire qu'après son départ ce pays soit organisé et devienne un pays par des gens qui peuvent être des frères.

« Si lui, de son côté, et moi de mon petit côté, nous avons pu arriver à faire quelques conquêtes dans ce sens pour notre pays, nous le devons à ce que nous avons été des enfants de troupe (3). Voilà pourquoi j'en suis fier.

Pourrait-on espérer un hommage plus éclatant rendu à la personnalité d'Enfant de Troupe ?

Et voici ce que déclara le Général Galliéni au cours de cette même soirée : « Pour un vieux soldat et un vieux général comme moi, les enfants de troupe ne sont pas des inconnus. Je les ai rencontrés partout. Mais là où j'ai pu apprécier leur valeur, leur courage et leur dévouement, c'est dans nos campagnes coloniales où je les ai si souvent rencontrés.

« Que de fois, dans nos marches à travers l'Indochine, le Tonkin ou dans les forêts de Madagascar, je m'arrêtais pour féliciter officiers et sous-officiers. Bien souvent, je demandais leur origine. Que de fois m'a-t-on répondu : Enfant de Troupe. Et quelques fois aussi, après les combats qui ont marqué la conquête et la pacification de nos grandes colonies, lorsqu'on faisait l'appel de nos morts, on m'a présenté les livrets trouvés sur les corps des victimes et sur lesquels je lisais : « Enfant de Troupe ».

« Tout cela pour dire que les Enfants de Troupe sont de vieilles connaissances, et qu'ils ont en moi un ami et un défenseur ».

Ces fortes paroles impressionnèrent tous les assistants et les réconfortèrent dans leur origine. Il est même permis de penser qu'elles trouvèrent chez le Capitaine Matter une résonance profonde puisque, 46 ans plus tard, en février 1959, l'inscription suivante fut, selon ses volontés, portée sur sa tombe :

Enfant de Troupe  
Soldat  
Général de Division  
Grand-Croix de la Légion d'Honneur.

Succédant à ces grands anciens, de nombreux généraux qui sont issus de nos Ecoles et se déclarent tous « Anciens Enfants de Troupe », leur ouvrant la voie, le Général de Division Odry, qui entra en 1875 à l'E.M.P. de Rambouillet, Bourret, Général d'Armée qui, jeune Lieutenant dans l'équilibre heureux d'une tête bien faite, menait déjà de pair ses études de Droit et d'Economie politique avec ses travaux tactiques et stratégiques, Pouyade, Général de Brigade Aérienne, ancien Commandant de l'Escadrille « Normandie-Niémén », quatorze citations, l'un des officiers les plus décorés de France. Ayant affirmé leurs aptitudes pour un poste toujours plus élevé, le Général Dudognon, ancien Directeur de la D.P.M.A.T., qui fut membre du Conseil Supérieur de la Guerre, et son cadet de deux ans à l'E.M.P. d'Autun, Fouquault, dont la carrière est marquée par les plus brillantes étapes : Major à Saumur, Ecole de Guerre, Directeur Adjoint de la D.P.M.A.T., Général de Corps d'Armée, Grand Officier de la Légion d'Honneur. D'une même classe de la promotion 1915-1918, cinq généraux, et combien d'autres, combien d'officiers supérieurs de chaque promotion de chaque Ecole.

Et puis, comme le Prytanée, des Professeurs, des Médecins, des Ingénieurs, des Directeurs de l'Administration et dans l'Industrie, tous formés dans nos Ecoles où les valeurs trouvent leur abri et se rassemblent les vertus, tous anciens élèves d'une Ecole Militaire, certes, mais tous aussi anciens Enfant de Troupe déclarés.

Mais cette réserve que peut parfois provoquer l'appellation « enfant de troupe » ne résulte-t-elle pas de l'ignorance même du grand public de ce que sont nos Ecoles ? Cette réserve ne peut trouver son explication que dans le silence de certains sur leur origine, ce qui, par voie de chacun de nous qu'il appartient de réviser son jugement.

Voici d'ailleurs un fait, encore tout récent puisqu'il date de 1960, qui illustre la méconnaissance caractérisée de ce qu'est l'Enfant de Troupe. Nous assistions à une conférence-guidée qui se tenait dans l'église Saint-Eustache, du quartier des Halles, à Paris. Mlle T..., éminente conférencière des Monuments Historiques, arrêta ses auditeurs devant le tombeau de Chevert qui porte l'inscription suivante : E n t r é au Service à l'âge de 11 ans...chaque grade fut le prix d'une action d'éclat... Le seul titre de Maréchal de France manque, non pas à sa gloire, mais à l'exemple de ceux qui le prendront pour modèle. » Ce qui est remarquable ici, crut devoir préciser Mlle T..., c'est de voir que l'enfant de troupe Chevert, dont la carrière normale était celle de sous-officier, est cependant parvenu au grade de général. Encore aujourd'hui, ajouta-t-elle, l'ancien enfant de troupe ne peut atteindre que le grade d'adjudant ». Elle fut immédiatement



« stoppée » et reçut une telle avalanche de précisions destinées à éclairer sa religion qu'elle convint de son ignorance... et s'engagea à faire désormais état de ce qu'elle venait d'apprendre.

« Enfants de Troupe », cette appellation est toujours reprise chaque fois qu'il s'agit d'honorer nos Ecoles Militaires Préparatoires. Elle l'a été, elle l'est dans les actes qui consacrent leur valeur et la reconnaissance de la Nation. Elle est inscrite dans tous les textes des citations qui leur ont été accordées, tant pour la guerre de 1914-1918, à laquelle elles ont fourni un lourd contingent de tués, de disparus, de blessés, que pour leurs hauts faits de résistance durant celle de 1940-1944 ; elle l'est aussi dans celui qui leur a conféré la distinction de la Légion d'Honneur.

Ainsi, l'appellation d'enfant de troupe est bien attribuée à chaque élève de nos Ecoles. Elle « colle » à lui, le définit, lui appartient, et, lui ayant assuré sa personnalité, fait désormais partie intégrante de ce qu'il est : quoi qu'il lui advienne et jusqu'où il pourra s'élever.

**Nous avons fini. Il faut clore le débat. Voici le jugement rendu par M. le Président Gérard Turpault, ancien élève de l'Ecole des Andelys, le premier des élèves de nos Ecoles qui fut admis au Prytanée, ancien Directeur de la Gendarmerie et de la Justice Militaire, aujourd'hui Conseiller à la Cour de Cassation.**

#### **ARRET :**

Considérant que le titre officiel des élèves admis dans les Ecoles de l'Etat est constitué par la dénomination même de l'école à laquelle ils appartiennent ; qu'ils sont ainsi, par exemple, élèves de l'Ecole Polytechnique, de l'Ecole Normale Supérieure, de l'Ecole Centrale, de l'Ecole de Saint-Cyr; que, dès lors, il est normal que les élèves des Ecoles Militaires Préparatoires reçoivent *officiellement* le titre d'élèves de l'Ecole Militaire Préparatoire d'Autun, des Andelys, de Billom, etc..

Considérant cependant que, hors le domaine strictement officiel, les Elèves des Ecoles de l'Etat ou ceux qui préparent leur admission dans ces Ecoles, revendiquent souvent, avec amour et fierté, une appellation parfois bizarre, sinon péjorative, dont l'origine remonte à un événement ancien ou à des circonstances qui ont marqué, coloré et, en quelque sorte, estampillé la vie de l'Ecole; que cette appellation devient alors un titre dont les élèves s'honorent : X , Taupins, Khagneux, Brutions, Archicube, etc..

Considérant qu'une telle appellation, consacrée par l'usage et la tradition, peut, parfois, être contestée quant à son exactitude eu égard aux vraies caractéristiques des élèves ; qu'on comprend, par conséquent, ainsi qu'en fait état l'accusation, que M. de Montzey, en 1872, ait proposé qu'on substituât au terme « Enfant de Troupe » celui de « Pupille de l'Armée »; qu'on peut, en effet, disputer sans fin sur la question de savoir si, dans le passé, l'appellation « enfant de troupe » était préférable ou non à celle de « Pupille de l'Armée » ou à toute autre; qu'aujourd'hui, il serait vain de prétendre soutenir que nos jeunes camarades des Ecoles Militaires Préparatoires sont des « enfants de troupe », des « enfants de la troupe » dans le sens précis du terme; qu'il est évident que si ces Ecoles étaient nées spontanément dans l'état où elles recrutent et fonctionnent actuellement, personne n'aurait eu la pensée de désigner leurs élèves par ce vocable;

Mais considérant que les institutions les plus solides et les plus respectables puisent leur origine dans un lointain passé; qu'il en est ainsi de nos Ecoles Militaires Préparatoires qui sont le couronnement d'une longue et lente évolution à partir d'une coutume, sans doute vieille comme les années, et selon laquelle des enfants nés aux armées, ou adoptés par elle, suivaient la troupe, s'exerçant au métier des armes et combattant aux côtés de leurs aînés, rivalisant avec eux de courage et d'abnégation, que l'histoire nous en a conservé maints exemples;

Considérant que si cette appellation d'enfant de troupe n'a pas toujours bénéficié du prestige dont elle jouit présentement, ce fait est imputable, moins à ceux qui l'ont reçue qu'aux mœurs de l'époque et à l'indifférence du Pouvoir; que, nonobstant l'état médiocre dans lequel l'Etat et ses règlements maintenaient nos anciens, nombre d'entre eux, par leur intelligence, par leur volonté persévérante, par leur courage et leur héroïsme, se sont hissés aux rangs et aux charges les plus élevés de la Nation; que nous renvoyons, sur ce point, aux citations du plaidoyer de la défense; que c'est grâce à leur action et au dévouement qu'ils ont dépensés pour améliorer le sort des jeunes camarades qui devaient leur succéder; que, progressivement, les Ecoles ont été créées, puis, que l'enseignement qu'elles dispensaient, d'abord primaire élémentaire, est devenu primaire supérieur, enfin secondaire et technique, ouvrant ainsi à toutes les portes d'un avenir convenable et, aux meilleurs, l'accès aux plus hautes situations;

Considérant que si, d'aventure, il s'en trouvait, héritiers ingrats, qui renient leur origine, ils ne pourraient, sans honte, profiter de la gloire de leurs aînés en restant sous les plis du drapeau de leur Ecole

chargé des Croix de Guerre et de la Légion d'Honneur, gagnées, disent les citations, par les « Enfants de Troupe »;

Considérant, en outre, que quel que soit leur désir de ne vouloir se parer que du seul titre officiel d'élève de telle ou telle Ecole Militaire Préparatoire, le peuple, indifférent à leurs mesquines prétentions, dira toujours, en les voyant passer : « ce sont des enfants de troupe »; que ce titre, malgré eux, leur collera à la peau, car les mots ont une vie propre et qu'il ne dépend pas de quelques volontés qu'ils naissent et qu'ils meurent;

Considérant, en définitive, que l'appellation « enfant de troupe » est synonyme de travail, de courage, d'abnégation et de sacrifice, qu'elle est lourde des mérites et de la gloire de nos aînés ; qu'elle est le lien nécessaire, indispensable entre nos différentes Ecoles, le signe de la solidarité qui nous unit tous et qui rattache le passé à l'avenir ; que, dès lors, nous devons les revendiquer hautement, fièrement, comme notre titre de noblesse.

#### **PAR CES MOTIFS :**

**Déclarons souhaiter de toute la force et la conviction qui jaillit de notre esprit, de notre âme et de notre cœur, que tous nos camarades de nos chères Ecoles, et pour lesquels nous avons la plus profonde affection, s'honorent de dire, en tout temps et en tout lieu :**

**« JE SUIS UN ENFANT DE TROUPE. »**

(1) *BRUTION* : Sous la Restauration, les élèves, une fois entrés au Prytanée, ne sortaient plus que pour passer à Saint-Cyr ou dans les régiments. Point de sorties le dimanche, point de vacances et ils ne revoyaient jamais leurs parents. Durant 8 ou 9 années, ils étaient astreints à la rude éducation militaire que leurs dispensaient de vieux grognards de l'Empire. Par contre, dans l'Ecole de Saint-Cyr, rénovée par les Bourbons, les élèves, surtout recrutés dans les familles appartenant à la noblesse, étaient traités avec beaucoup d'égards, et bénéficiaient de sorties et de vacances. L'arrivée des Fléchois à Saint-Cyr ne pouvait manquer de faire impression et de provoquer des heurts entre des jeunes gens dont l'éducation était si dissemblable.

« Si l'un de nous touchait à un Fléchois — déclarait en 1882 un vieux Général qui, en sa qualité d'élève de Saint-Cyr de 1815 à 1822, y vit arriver les 6 premières promotions de Brutions — il les avait tous sur le dos... et c'étaient de fameux lutteurs qui n'avaient peur de rien ! Aussi, nous ne les aimions pas beaucoup ; nous les regardions comme des sauvages et, à chaque fournée, nous disions : « Voilà les Lions du Brutium qui débarquent ». Lion du Brutium ? Hommage, en fait, aux Fléchois, car le Brutium était une province romaine du Sud de l'Italie, réputée pour la rusticité de ses mœurs et l'héroïsme de ses soldats.

(2) Notre ami, Henri Falet, nous a narré l'anecdote suivante :

Alors qu'il se trouvait en vacances, il s'était rendu avec son frère sous l'uniforme de leur Ecole (Ramb. 08-13) à une réunion où Jean Richepin, académicien, devait prendre la parole. Les apercevant, Richepin vint s'asseoir familièrement auprès d'eux et leur raconta comment, grâce à sa connaissance du tambour, il avait pu accéder à l'Académie Française. Ses premières visites de candidature l'avaient laissé dans l'incertitude, et il s'était présenté, selon la tradition, chez le Marquis de Vogüé dont la voix ne paraissait pas devoir lui être acquise. Introduit dans le salon de celui-ci, il dut attendre. Soucieux, puis sans doute énervé, l'idée lui vint d'utiliser un tambour qui ornait la pièce. Ce fut vite fait : le boudrier passé, le tambour fixé, il se mit à jouer avec vigueur. Une porte s'ouvrit brusquement et le Marquis de Vogüé apparut, stupéfait : Mais c'est La Marche du Régiment de votre aïeul auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir et où, étant enfant de troupe, j'ai appris à jouer du tambour, lui répondit Richepin, qui ajouta : Voyant ce tambour, je n'ai pu vraiment résister. Le Marquis de Vogüé, conquis, émerveillé, promit non seulement sa voix, mais encore de faire campagne en faveur de Richepin... qui fut élu.

(3) A noter que Richepin, qui connaissait la qualité d'ancien Fléchois du Général Galliéni, n'hésite pas cependant à le déclarer comme ancien enfant de troupe.